

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



11e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 28 septembre 1977,
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocation de Tupuola Efi, premier ministre du Samoa	167
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Peacock (Australie)	169
Discours de M. Forlani (Italie)	175
Discours de M. van der Stoep (Pays-Bas)	180
Discours de M. de Medeiros Ferreira (Portugal)	184
Discours de M. Nogués (Paraguay)	190

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

Allocation de Tupuola Efi, premier ministre du Samoa

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée entendra cet après-midi une déclaration du Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa occidental. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence l'Honorable Tupuola Efi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. **Tupuola EFI (Samoa)** [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous adresser les vœux et les chaleureuses félicitations du Samoa, de ma délégation et de moi-même, à l'occasion de votre élection en tant que Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous apporterez à cette assemblée la sagesse et l'expérience dont la Yougoslavie a fait preuve pendant de nombreuses années dans les domaines des relations internationales et de la diplomatie.

3. La Yougoslavie a été longtemps au premier plan dans la recherche de la paix mondiale et dans l'évolution du mouvement des non-alignés grâce auquel l'ensemble des pays en développement peuvent se faire entendre et représenter une force tant pour la paix que pour l'amélioration du niveau de vie pour la majorité des peuples du monde.

4. Le Samoa vous félicite doublement pour l'honneur que cette assemblée mondiale vous a rendu et, par votre intermédiaire, a rendu à la Yougoslavie.

5. Le Samoa a des liens étroits avec la Yougoslavie et, tout récemment, nous avons eu l'honneur de recevoir au Samoa la visite du Vice-Président du Conseil des députés de Yougoslavie. De même, les dirigeants du Samoa rendront visite à la Yougoslavie l'an prochain, et nos deux pays conduisent des négociations très étendues concernant les questions de coopération économique. Le Samoa accueille favorablement votre accession à la présidence de cette session de l'Assemblée.

6. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général, Monsieur Kurt Waldheim, à la fois pour sa direction éclairée des Nations Unies et pour l'aide personnelle qu'il nous a accordée au cours de la première année qu'a connue le Samoa en tant que Membre de l'Organisation. Nous apprécions grandement cette aide et nous lui en sommes très reconnaissants, ainsi que de l'aide que nous ont apportée les membres du personnel des Nations Unies qui nous ont assistés pendant cette année dans la mise en place de notre Mission permanente à New York.

7. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer au Gouvernement et au peuple du Viet Nam les félicitations du Samoa à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. De même, nous félicitons le nouvel Etat de Djibouti qui vient aussi d'être admis en tant que Membre des Nations Unies.

8. Le Samoa a été la première nation de Polynésie à acquérir l'indépendance et le premier Etat polynésien à devenir Membre des Nations Unies. La Polynésie s'étend des îles Hawaï, au nord, à la Nouvelle-Zélande, au sud, de Samoa et Tonga, à l'ouest, à la Polynésie française et à l'île de Pâques, à l'est. Les Polynésiens forment un groupe homogène ayant d'étroites affinités culturelles et linguistiques. Le mot "amour", en langage maori, est *Aroha*; en langue du Samoa, il se dit *Alofa*; et dans la langue hawaïenne, il est traduit par *Aloha*.

9. Les questions essentielles auxquelles doit faire face le monde d'aujourd'hui résident dans la recherche par l'homme de relations avec ses frères et avec son environnement. Par nécessité, les Polynésiens sont parvenus à établir des relations avec l'environnement, il y a plusieurs milliers d'années. Les phases de la Lune nous renseignent sur les marées et les saisons de pêche. Les fleurs s'épanouissent et ont également un message. Les Polynésiens sont un peuple de pêcheurs et ont donné des marins qui ont navigué, en se guidant sur les étoiles au cours de leurs voyages, tout au long d'un nombre incalculable de milliers de milles. Ils sont parvenus à un équilibre avec la nature. Ils faisaient corps avec leur environnement.

10. C'est cette même identité avec l'environnement que nous recherchons aujourd'hui. Nous cherchons à établir un équilibre entre l'homme et la nature. Il serait peu réaliste de nous réfugier dans le passé. Les nouvelles pressions qui se font sentir sur le monde d'aujourd'hui rendent d'ailleurs impossible ce retour en arrière. La population mondiale ne cesse de croître, des pressions accrues s'exercent sur les ressources naturelles et de nouvelles demandes pour une meilleure qualité de la vie se font entendre. Ces pressions et ces demandes ne peuvent être ignorées. Nous devons

trouver un nouvel équilibre écologique avec l'environnement. Sur le plan positif, c'est ce dont traite le droit de la mer et, sur un plan négatif, c'est la raison d'être des essais d'armes nucléaires.

11. Nous devons examiner ces problèmes dans une juste perspective. Mais quelle est cette juste perspective ? La langue anglaise reconnaît deux perspectives : la perspective de l'oiseau et la perspective du ver de terre. Quant à eux, les Polynésiens reconnaissent trois perspectives : celle de l'homme au sommet de la montagne, celle de l'homme au sommet de l'arbre et celle de l'homme dans le canoë. Mais quelle est la juste perspective ? L'homme qui se trouve au sommet de la montagne a, certes, la meilleure vue d'ensemble, mais l'homme dans le canoë est mieux placé pour voir les bancs de poissons.

12. Tous ont un rôle à jouer. L'art est de permettre à chacun d'apporter sa contribution dans la mise en commun des ressources complémentaires. L'homme au sommet de la montagne apporte sa contribution, l'homme au sommet de l'arbre apporte la sienne et l'homme dans le canoë également. Mais l'un ne peut ignorer les autres, tout comme chaque Etat Membre, qu'il soit grand ou petit, doit être en mesure de contribuer au bien commun. C'est pourquoi le Samoa estime qu'une petite nation, comme l'homme dans le canoë, peut, elle aussi, faire une contribution essentielle aux Nations Unies. Les Nations Unies ont besoin des trois perspectives ou d'autant de perspectives qui s'offrent à elles.

13. Un facteur important dans la formulation de la pensée du Samoa est l'expérience coloniale que notre peuple a dû payer très cher. Le Samoa a été divisé à la fin du XIX^e siècle par un décret formulé en Europe, et nous sommes encore séparés de nos frères samoans. Nous avons fait l'expérience des humiliations du colonialisme. Nous avons toujours lutté contre nos maîtres coloniaux. Des vies ont été ainsi perdues. Des Samoans ont été exilés tout simplement parce qu'ils chérissaient les principes de la dignité de l'homme. Nos luttes se sont étendues sur une période de 100 ans et ont coïncidé avec les grands mouvements de libération en Asie et en Afrique. Le Samoa a été partie intégrante de la lutte pour l'indépendance, et nous savons ce dont il s'agit.

14. Le Samoa a accédé à l'indépendance en 1962. Le Samoa se félicite de ce que trois pays de notre région, les îles Salomon, les îles Gilbert et Tuvalu, accéderont à l'indépendance dans un bref avenir. Cependant, il reste des problèmes et les éléments du colonialisme se font encore sentir dans le Pacifique sud et ailleurs.

15. Le Samoa observe avec intérêt l'évolution politique qui a lieu dans les Nouvelles-Hébrides. Nous sympathisons avec le peuple des Nouvelles-Hébrides dans sa lutte pour la liberté, et nous espérons que le jour n'est pas loin où ce pays deviendra une nation pleinement indépendante.

16. Le Samoa regrette cependant que le processus politique vers l'indépendance dans d'autres parties du Pacifique sud n'avance pas au même rythme. Nous espérons que les peuples de ces territoires saisiront les occasions qui se présenteront à eux pour réévaluer leur avenir politique et pour choisir la voie qui les mènera vers la pleine réalisation de leur destin.

17. Le Samoa n'a pas accédé à l'indépendance parce que cela était à la mode, et le Samoa ne s'oppose pas non plus au colonialisme parce que cela est à la mode à l'heure actuelle. Bien au contraire, le Samoa a accédé à l'indépendance, parce que son peuple a lutté pour y parvenir. Et nous continuons à nous opposer au colonialisme parce que nous ne pouvons accepter que des peuples soient dominés par d'autres peuples. Nous ne pouvons pas accepter de compromis sur cette question fondamentale. Nous ne pouvons tolérer le gouvernement d'une minorité contre les vœux de la majorité. Nous déplorons le racisme et la répression, quelle que soit la forme qu'ils revêtent. Nous abhorrons l'*apartheid*. Notre sympathie et notre appui à l'égard des peuples de la Namibie et du Zimbabwe sont fondés sur ces principes très clairs. Donc, lorsque le Samoa parle du colonialisme et de la répression, qu'ils s'exercent en Afrique, dans le Pacifique sud, en Asie ou ailleurs, ce n'est pas de la simple rhétorique. Bien au contraire, l'opposition du Samoa au colonialisme est fondamentale, parce qu'elle découle de sa propre expérience.

18. Par ailleurs, le Samoa ne se lance pas dans la rhétorique lorsqu'il manifeste son opposition aux essais nucléaires. Nous, dans le Pacifique sud, en faisons constamment l'expérience, et ce contre notre volonté. Nous nous opposons fermement à tout essai nucléaire, dans quelque environnement que ce soit et dans toutes les parties du monde. Le concept de l'acquisition, de l'essai et de la prolifération des armes nucléaires est erroné et ne saurait se justifier si notre objectif fondamental est le triomphe de la paix mondiale.

19. L'objectif de la Charte des Nations Unies est de réunir les nations dans la recherche d'un consensus, afin de résoudre les problèmes par des discussions plutôt que par le conflit. Nous faisons tous partie de la famille humaine. Les questions qui sont examinées ici nous affectent tous. Nous devrions tous avoir une voix. A l'instar des superpuissances, qui ont suffisamment d'armes dans leurs arsenaux pour se détruire elles mêmes et détruire le monde entier, les autres nations devraient également être autorisées à exposer leurs vues sans se heurter à des formules périmées et discréditées.

20. Le Samoa est une nation qui n'appartient à aucun bloc. Elle n'a pas de traité de défense avec quiconque. Le Samoa a une étroite affinité avec le mouvement non aligné. Nous faisons partie du tiers monde, et nos problèmes et nos aspirations sont ceux du tiers monde. C'est de ce point de vue que nous aborderons les problèmes dont traitent les Nations Unies.

21. Nous déterminerons notre position sur les divers problèmes dont sont saisies les Nations Unies en nous fondant sur notre propre estimation. Nous aborderons les questions politiques importantes, telles que l'Afrique, le Moyen-Orient et la Corée d'une manière constructive. Nous n'interviendrons pas dans les débats simplement pour nous mettre en valeur, et lorsque nous prendrons la parole, ce sera pour exprimer un point de vue qui puisse contribuer, ne serait-ce que d'une façon très minime, à une solution. A mesure que le temps passe, nous sommes encouragés par le fait que les attitudes changent, que de nouvelles priorités sont établies, que la signification des mots se modifie, et qu'un processus d'évolution se fait jour, car tous ces facteurs rendent le consensus plus facile et l'entente plus

accessible sur des questions en litige. Nous savons également qu'en général, dans ce genre de questions, ce sont les principaux intéressés qui doivent arriver à des accommodements. Cela peut se faire par la diplomatie tranquille, dans ce bâtiment ou ailleurs; cela peut se faire également par des pourparlers bilatéraux. Nous appuyons cette conception des choses et nous respecterons ces activités dans toutes nos déclarations.

22. Notre souci sera qu'aucune partie n'en domine une autre. Les droits de tous doivent être protégés. Le droit à l'existence, le droit à la prospérité et le droit de voir ses points de vue respectés sont autant de droits précieux auxquels le Samoa souscrit fermement. La domination exercée par un pays ou un groupe de pays est quelque chose de mauvais et recèle en soi le danger d'une réaction de la part d'autres groupes. De même, la rivalité des grandes puissances et la domination de celles-ci — domination qui souvent n'a d'autre fin qu'elle-même — doivent être déplorées. Ces derniers temps, le Pacifique sud n'a pas connu ces rivalités, mais il semblerait que les choses sont en train de changer. Le Samoa s'oppose fermement aux tentatives visant à créer une telle rivalité, d'où que viennent ces tentatives. Le Samoa voit là quelque chose d'absurde qui ne sert aucun objectif positif et qui risque même d'exacerber les tensions dans le monde. Le Samoa fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que cela ne se produise.

23. Le Samoa n'a de querelle avec aucune nation. Nous avons de vieux amis et nous nous en faisons de nouveaux. Notre politique fondamentale est faite d'universalisme et nous nous engageons à oeuvrer en étroite collaboration avec tous les pays qui nous tendent à leur tour la main dans un geste d'amitié authentique.

24. Ma déclaration ne serait pas complète si je ne faisais allusion à deux questions économiques : le nouvel ordre économique international et le droit de la mer. Je n'ai pas à rappeler ici que le principal problème qui se pose aujourd'hui au monde est celui du large fossé existant entre le niveau de vie des pays industriellement avancés et celui des pays en développement. C'est aussi le problème politique essentiel, car la disparité entre les pays développés et les pays en développement transcende les idéologies politiques.

25. En tant que pays du tiers monde, le Samoa s'associe aux demandes instantes et urgentes des pays en développement en vue d'un nouvel ordre économique international. Cette exigence vise des changements fondamentaux dans des structures de domination et d'inégalité économiques. Nous pensons qu'il faut y répondre universellement et non par secteur. C'est des changements de structure qu'il doit s'agir et non de changements marginaux. Il y a par-dessus tout des changements qui doivent répondre aux besoins de l'homme et à la condition humaine. Nous estimons que tout nouvel ordre économique international doit être fondé sur la justice morale et sociale autant que sur l'égalité économique et politique. Il y a trop de choses en jeu pour qu'il en soit autrement.

26. De même, à notre avis, certains aspects donnés du droit de la mer sont partie intégrante du nouvel ordre économique international. Il s'agit des aspects qui fournissent les moyens d'assurer un partage juste et équitable des principales ressources entre les peuples.

27. Pour toutes les nations du Pacifique sud, le droit de la mer a une signification particulière. La mer fait plus que nous fournir nos moyens de subsistance. Elle a modelé et influencé nos caractères et nos modes de vie respectifs au fil des siècles. Pour certaines nations du Pacifique sud, la mer et tout ce qu'elle contient sont leur seule ressource exploitable. Le Samoa considère qu'il est essentiel d'aboutir à une conclusion satisfaisante sur le droit de la mer. Nous insistons pour que la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prenne des mesures positives pour créer un nouveau droit de la mer juste et sensé.

28. Les nations du Pacifique sud sont désireuses de partager cette ressource avec les autres nations. Il importe pour tous les pays, développés et en développement, qu'un régime complet et applicable du droit de la mer, qui comprenne un système efficace de règlement des différends, soit mis sur pied. S'il en va autrement, il ne faudra pas blâmer les nations du Pacifique sud si elles se groupent pour protéger leur principale ressource des empiètements extérieurs.

29. Enfin, je remercie l'Assemblée de son attention. C'est la première fois que le Samoa prend pleinement part à la discussion générale des Nations Unies. C'est là, pour le Samoa, une occasion historique. Quant à moi, je suis en proie à une émotion intense. La délégation du Samoa, dans laquelle se trouvaient l'actuel chef d'Etat et mon père, est venue aux Nations Unies en 1958 pour défendre la cause de l'indépendance de mon pays devant l'Organisation mondiale. Ce sont les Nations Unies qui ont su comprendre ce qu'elle avait à dire et ce sont les Nations Unies qui ont donné leur accord à l'indépendance du Samoa. Aujourd'hui, ce sont les Nations Unies qui souhaitent la bienvenue à la nouvelle génération du Samoa devenu Membre de plein droit.

30. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Samoa pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

31. **M. PEACOK** (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je commencerai par vous adresser mes félicitations et mes bons voeux, maintenant que vous abordez votre tâche qui est de guider l'Assemblée générale au long de cette trente-deuxième session. Je suis certain que vous présiderez cette assemblée de remarquable façon et je vous promets toute la coopération de ma délégation. Je saisis également cette occasion pour rendre l'hommage de mon gouvernement au rôle constant que joue aux Nations Unies M. Amerasinghe, comme il l'a montré notamment dans les hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, poste auquel il vous a précédé, Monsieur le Président, et en sa qualité de Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La Yougoslavie a beaucoup contribué au fonctionnement des Nations Unies et à la protection et à l'encouragement de l'harmonie entre les nations. Le rôle éminent joué par la Yougoslavie dans les affaires internationales se voit juste-

ment reconnu dans votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

32. Je voudrais dire aussi que l'année dernière nous avons accueilli le Samoa aux Nations Unies, et je suis très heureux, je dirai même honoré, de suivre aujourd'hui à cette tribune mon ami le Premier Ministre du Samoa.

33. Cette année, nous avons accueilli deux nouveaux Etats Membres. En tant que Président pour le mois en cours du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, la délégation australienne a déjà souhaité la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam et à la République de Djibouti. Permettez-moi d'ajouter que nous comptons coopérer pleinement avec ces pays pour toute la gamme des activités à l'ordre du jour des Nations Unies.

34. Tous les ans, nous nous trouvons tous devant la question de savoir comment utiliser au mieux notre temps à cette tribune, quels sujets, quels thèmes doivent retenir notre attention, quelle doit être la gamme, étroite ou large, des sujets à discuter. J'ai décidé de me montrer des plus sélectifs, de parler de questions essentielles qui présentent un intérêt commun et immédiat pour tous les Membres et tous les peuples, quels que soient leurs intérêts et leurs préoccupations particuliers; j'entends les questions du contrôle des armes nucléaires et du désarmement, l'énergie, les relations Nord-Sud, les droits de l'homme et les problèmes particuliers que posent les deux zones où se produisent aujourd'hui les crises les plus aiguës, l'Afrique australe et le Moyen-Orient.

35. Il a été possible, au cours des dernières années, de discerner un changement fondamental d'accent dans notre ordre du jour. Cela est dû au fait objectif qu'il existe de nouvelles interdépendances et, en même temps, une conscience beaucoup plus nette de ce fait. Mais il y a un point essentiel, aussi important dans le nouvel ordre du jour qu'il l'était dans l'ancien: la question du contrôle des armes nucléaires.

36. Le souci premier de l'humanité doit être d'éviter un conflit nucléaire. Si nous échouons sur ce point, nous échouerons en tout. Nous ne vivrons plus dans un monde reconnaissable, à supposer que nous vivions. Il ne s'agit pas là d'une question qui restera immuable; il faut que les choses aillent mieux ou elles iront beaucoup plus mal. Et nous sommes très proches du point de non-retour.

37. Il est donc d'une importance immense et très opportune que soit convoquée une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Cette session extraordinaire n'est pas destinée à être un lieu où se négocieront de nouveaux accords. Elle a cependant pour but de donner une impulsion et une optique nouvelles aux efforts internationaux dans tout le domaine du contrôle des armements et du désarmement, de manière à apporter une contribution importante à l'établissement d'un nouveau consensus sur les priorités des négociations futures et à examiner les moyens de rendre plus efficace le mécanisme des négociations existantes. Ce sont là des tâches urgentes.

38. Les conditions essentielles du contrôle des armes nucléaires, comme je l'ai dit ici l'an dernier, sont la

réalisation d'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)], la conclusion d'une interdiction globale des essais et son acceptation par tous les Etats et la suite des progrès réalisés par les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques¹.

39. Il est indispensable que soit bien compris le lien unissant les progrès dans la voie de ces divers objectifs. En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les Etats possédant des armes nucléaires se sont engagés à poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures effectives concernant la cessation de la course aux armes nucléaires. Cette obligation représente l'un des aspects d'un arrangement en trois points sur lequel repose le Traité sur la non-prolifération: les puissances nucléaires s'engagent à négocier en vue d'un accord sur le désarmement nucléaire; les puissances non nucléaires renoncent aux armes nucléaires et acceptent des garanties à l'égard de leurs industries nucléaires; et les pays qui sont en mesure de le faire s'engagent à coopérer en vue du développement pacifique de l'énergie nucléaire. Ces engagements, qui sont liés les uns aux autres, n'ont pas seulement un aspect juridique découlant du Traité, mais des ramifications politiques et psychologiques de la plus grande importance. En fait, il serait difficile d'exagérer l'importance des aspects psychologiques de ce problème. Il est indispensable que l'assurance vienne remplacer l'hésitation, que la suspicion fasse place à la confiance, que l'espoir se substitue au fatalisme pour qu'une solution intervienne.

40. L'intérêt de la communauté internationale exige que tous les Etats adhèrent au Traité sur la non-prolifération. Le fait qu'une grande majorité d'Etats soient maintenant parties au Traité permet d'espérer que l'adhésion universelle sera réalisée. Il n'y a pas d'autre pierre de touche convaincante de l'engagement d'un pays à l'égard de la non-prolifération. Chaque nation a la responsabilité de participer aux efforts destinés à prévenir la diffusion des armes nucléaires et de contribuer à un climat international dans lequel il sera plus difficile pour les Etats de demeurer en dehors du Traité sur la non-prolifération.

41. L'Australie a toujours attaché une grande importance à la cessation des essais nucléaires dans tous les milieux. Nous sommes encouragés par les discussions qui se déroulent entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni sur un accord interdisant complètement les essais. Cet accord constituerait une étape capitale dans la voie du contrôle des armes nucléaires. Il serait une barrière importante à la diffusion des armes nucléaires dans de nouveaux pays et à l'expansion des arsenaux nucléaires existants, ces deux points étant d'importance égale. L'accord entre les superpuissances est un premier pas indispensable pour la cessation des essais de la part de tous les pays et dans tous les milieux.

42. La prééminence des superpuissances est également telle que l'accord qu'elles concluraient fournirait la base de tout progrès, non seulement envers une limitation mutuelle, mais aussi, en définitive, vers le désarmement nucléaire. De ce point de vue, les pourparlers sur la limitation des armes

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 9^e séance, par. 183.

stratégiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont d'importance fondamentale. Nous nous félicitons des progrès appréciables déjà réalisés et de l'engagement de ces deux Etats de continuer les négociations à l'avenir.

43. Il va sans dire que le succès des efforts de contrôle des armements dans la sphère nucléaire est étroitement lié à des contrôles internationaux satisfaisants applicables à l'utilisation de la puissance nucléaire à des fins pacifiques. L'Australie reconnaît le droit de tous les Etats d'avoir leur part de l'utilisation de la puissance nucléaire à des fins pacifiques. Nous estimons qu'il doit y avoir le plus grand accord possible sur un cadre approprié permettant de gérer et d'exploiter le cycle du combustible nucléaire. Cela exige des garanties et qu'un contrôle rigoureux soit imposé aux matières nucléaires, à l'équipement et à la technique pour en empêcher l'abus à des fins militaires. Mais en même temps — et ce n'est pas le moins important — il faut accorder des encouragements aux pays qui ont renoncé sans réserve à l'option nucléaire. Ce cadre viendra renforcer le régime de la non-prolifération. De ce point de vue, l'Australie appuie avec force la prochaine évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire.

44. C'est, évidemment, l'ironie historique la plus frappante de notre temps que l'énergie nucléaire, qui a donné naissance au problème de la prolifération, constitue également la seule solution économique à l'autre problème, tout aussi pressant, auquel la communauté internationale devra faire face dans les décennies à venir, la perspective d'une pénurie d'énergie.

45. Aucune autre question n'indique de manière aussi frappante l'interdépendance des nations de notre planète, puisqu'elle affecte tous les pays. Aucune question ne montre aussi clairement la nécessité d'une coopération intensifiée pour éviter des conséquences qui pourraient être désastreuses politiquement, économiquement et socialement, si le monde ne parvenait pas à s'adapter rapidement et sans heurts, passant d'une économie à base essentiellement de pétrole à une économie reposant sur des sources nouvelles et non épuisables d'énergie. Nous ne sous-estimons pas les difficultés d'un semblable changement. Il faudra des efforts considérables, de nombreux sacrifices de la part de toutes les nations, et ce sera là une très grande épreuve pour nos capacités novatrices. Mais aussi — et j'insiste là-dessus —, il faudra à cette fin un effort soutenu et marqué par l'imagination de la part des gouvernements pour bien faire comprendre la gravité de la situation à leurs populations afin que celles-ci prennent bien conscience de ce que sont les risques si l'on ne trouve pas de solution. Mais je suis optimiste et je pense que si nous coopérons étroitement, nous parviendrons à venir à bout des problèmes d'énergie auxquels nous devons faire face.

46. Il se peut que d'ici à la mi-décennie des années 80, et à peu près certainement d'ici à 1990, il y ait des perturbations dans l'approvisionnement mondial en pétrole au fur et à mesure que les ressources mondiales s'épuiseront de plus en plus vite. Les principaux pays producteurs et consommateurs de pétrole sont pleinement conscients de cette situation et s'efforceront de plus en plus de garder leurs réserves de pétrole pour une énergie qui ne se prête pas à des remplacements et pour des utilisations non énergétiques. Cela étant, les gouvernements devront agir de

manière urgente pour conserver l'utilisation de l'énergie, favoriser le développement de sources d'énergie classique et mettre au point, par des recherches intensifiées de programmes de développement, des sources d'énergie non conventionnelles de remplacement qui soient à la fois renouvelables et non épuisables. Ce sont là des mesures qui ne peuvent pas être remises à l'année prochaine ou à la décennie suivante. Etant donné la longue période de mise en train et les perspectives d'insuffisance d'énergie, il faut que les gouvernements agissent dès maintenant. Nombre d'entre eux, y compris le mien, ont reconnu ces réalités et se conduisent en conséquence.

47. Le mois dernier, le Gouvernement australien a annoncé une série de mesures destinées à favoriser le développement des ressources en énergie de l'Australie. Notre décision d'extraire et d'exporter l'uranium australien aura des effets importants pour la communauté mondiale. Etant donné qu'il est déjà prouvé que nous détenons quelque 20 p. 100 des réserves du monde occidental à faible coût et que nous n'avons pas de besoins nationaux en matière d'énergie nucléaire à l'heure actuelle, l'Australie sera en mesure de fournir une importante contribution en vue de satisfaire les besoins d'un monde qui sera de plus en plus déficient en matière d'énergie. Etant donné que la portée de la conservation et du développement des ressources classiques d'énergie est limitée, et que les autres sources d'énergie renouvelables de substitution ne seront sans doute pas utilisées commercialement à court ou à moyen terme, une utilisation accrue de l'énergie nucléaire sera indispensable, tout au moins dans les prochaines décennies. Reconnaisant ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale, l'Australie est disposée à coopérer avec les autres nations pour fournir l'uranium, moyennant les garanties les plus strictes pour faciliter cette transition.

48. En outre, nous croyons que, pour venir à bout des obstacles auxquels fera face la communauté mondiale pendant la période de transition en matière d'énergie, la coopération entre les nations à cet égard devrait être intensifiée. La coopération bilatérale sera nécessaire, mais insuffisante à mon avis. Avec la fin de la Conférence sur la coopération économique internationale, il n'existe actuellement aucune instance où l'on puisse poursuivre un dialogue international sur l'énergie. Le Gouvernement australien espère sincèrement que le fait de ne pas être parvenu à un accord sur la continuation du dialogue énergétique à la Conférence ne sera que temporaire. Nous ne devrions épargner aucun effort dans les mois à venir pour rechercher les moyens d'établir des consultations internationales portant sur l'énergie. En tant que grand exportateur possible d'énergie, l'Australie est prête à jouer le rôle qui lui appartient dans tout dialogue futur.

49. Lorsque nous parlons d'interdépendance internationale, nous parlons non seulement de l'interdépendance des pays, mais aussi de l'interdépendance des questions. Car elles ne se présentent pas isolément; ce ne sont pas des problèmes distincts, ils sont liés entre eux. Je viens de parler de la Conférence sur la coopération économique internationale à propos de l'énergie; mais la Conférence, comme le problème de l'énergie lui-même, est de la plus grande importance pour la question dont je vais parler maintenant, le dialogue Nord-Sud.

50. Ce dialogue porte sur bien des choses et, au fond, les questions économiques ne sont pas les seules importantes. Mais elles sont certainement importantes et, jusqu'à maintenant, c'est surtout sur elles que le dialogue a porté.

51. L'économie de nombreux pays dépend dans une très grande mesure des revenus tirés de l'exportation de produits agricoles et de matières premières, et les forces du marché provoquent des fluctuations appréciables dans les coûts de ces produits. Il n'est donc guère surprenant que ces pays aient cherché à introduire des mesures de stabilisation des prix, mesures qui seraient dans l'intérêt non seulement des producteurs mais aussi des consommateurs.

52. Mon pays est membre de tous les accords existants en matière de produits de base sur le plan international, accords dont beaucoup réunissent consommateurs et producteurs en un ensemble naturel. Certains de ces accords ont été couronnés de succès et les problèmes d'autres ont encouragé l'élaboration d'autres manières d'estomper les fluctuations excessives de prix. Les pays en développement, préoccupés par une position plus mauvaise en matière de balance des paiements, ont fait des efforts concertés au sein de la CNUCED en vue de l'adoption de mesures qui contribueraient à stabiliser les prix d'une vaste gamme de produits de base. A cet égard, la communauté internationale se trouve actuellement en présence d'une proposition importante portant sur un programme intégré pour les produits de base², accompagnée de la proposition de créer un fonds commun.

53. La décision en faveur de la création d'un fonds commun représente peut-être la réalisation la plus remarquable de la Conférence sur la coopération économique internationale, et je suis heureux d'avoir pu jouer un certain rôle dans son adoption à la réunion ministérielle de Paris de mai-juin cette année. Plus tard, à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à Londres du 8 au 15 juin, le Premier Ministre d'Australie a vivement préconisé la création d'un groupe de travail technique d'experts pour examiner la question. Le Groupe du Commonwealth, où sont représentés les pays producteurs et consommateurs, les pays développés et les pays en développement, était prié de faire rapport sur les questions et considérations. Mon gouvernement examine ce rapport — récemment reçu — pour voir dans quelle mesure il peut contribuer à mettre au point notre position sur les questions complexes et techniques qu'exige la définition des objectifs et des méthodes d'opération du fonds commun.

54. Les négociations sur un programme intégré pour les produits de base se poursuivent en même temps que les négociations sur les barrières tarifaires et non tarifaires affectant le commerce de toute une gamme de produits agricoles et industriels. Mon gouvernement se félicite de l'impulsion donnée aux négociations commerciales multilatérales. Nous préparons notre position selon le calendrier convenu entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Nous partageons également le souci exprimé à

Londres par les principaux partenaires économiques du monde occidental quant aux dangers du recours au protectionnisme. La leçon salutaire des années 30 est claire, de même que celle des années 50 et 60, lorsque la prospérité économique allait de pair avec une expansion du commerce mondial. Nous attendons avec intérêt l'accélération des négociations commerciales multilatérales dans l'espoir que la série d'entretiens de Tokyo stimulera véritablement un accroissement du commerce des produits agricoles, des matières premières et des produits industriels.

55. Les entretiens de Tokyo parviennent à une période de travail très intense à un moment où l'on reconnaît de plus en plus l'apparition d'un nombre important de pays à revenu moyen, dont beaucoup possèdent un secteur industriel croissant et dont mon gouvernement comprend le souci d'étendre les débouchés d'outre-mer. Certains de ces pays sont nos voisins. Certains de leurs produits présentent des difficultés particulières pour des secteurs de la communauté australienne. Une expansion du commerce mondial contribuerait dans une grande mesure à maintenir le rythme du développement très impressionnant qu'ils ont réalisé.

56. Le progrès vers un nouvel ordre économique international sera également influencé par le transfert de ressources réelles aux pays en développement. Une bonne partie du débat sur le développement a porté jusqu'à maintenant sur les niveaux combinés de ces ressources. Mais il ne s'agit pas simplement d'augmenter le volume de l'aide. La qualité de l'aide, surtout la manière dont elle se rapporte aux besoins et priorités des pays destinataires eux-mêmes, compte au moins autant que la quantité. De l'un et l'autre de ces points de vue, je crois que l'Australie peut être satisfaite de ce qu'elle a réalisé : 425 millions de dollars australiens ont été affectés à l'assistance officielle au développement pour 1977/1978, soit une augmentation de 12 p. 100. Traduit en dollars des Etats-Unis, ce programme est proche du demi-milliard. Presque tout ce programme d'aide prend la forme de dons. Notre contribution aux institutions multilatérales augmentera de 47 p. 100 cette année, montrant à quel point nous avons confiance dans les principales institutions des Nations Unies, notamment le PNUD. Nous avons fait d'autres progrès importants en détachant les conditions dont s'assortissait l'aide à des projets bilatéraux; en somme, l'aide bilatérale australienne est déjà en grande partie dépourvue de conditions. Mon gouvernement a assumé des engagements portant sur plusieurs années à l'égard de la plus grande partie de notre programme bilatéral de même que plusieurs organisations multilatérales. De nouvelles initiatives importantes concernant les subventions pour les dépenses locales de projets ont également été prises. Comme grand fournisseur d'aliments, l'Australie connaît parfaitement le désir mondial de satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'aliments et d'améliorer la sécurité alimentaire. L'Australie a récemment annoncé plusieurs nouvelles mesures importantes concernant l'aide alimentaire, y compris une assistance considérablement accrue en matière d'aide et l'engagement de contribuer à une réserve internationale en cas d'urgence.

57. Ma délégation avait espéré qu'il serait possible à l'Assemblée générale de s'entendre sur l'évaluation des résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale. Cette conférence a été un événement des

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I: Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.ILD.10), partie 1 A, résolution 93 (IV).

plus importants, et les Australiens se sont félicités du cadre qu'elle constituait pour examiner en même temps une très vaste gamme de questions. Beaucoup de ces questions étaient et restent complexes et de solution peu facile. La plus grande réalisation de la Conférence consiste à étaler au grand jour ces complexités; je crois que, de ce fait, tous les participants ont mieux compris les problèmes, et il s'est créé une atmosphère favorable à la poursuite du dialogue. Les résultats concrets de la Conférence n'ont pas été à la hauteur de ce que beaucoup attendaient, mais il y a eu quand même des résultats. Nous les reconnaissons pour ce qu'ils sont : une étape de plus dans la voie de l'équité, de la justice et de la rationalité dans les relations économiques internationales.

58. J'ai parlé du dialogue Nord-Sud du point de vue des questions économiques mondiales et des discussions que nous connaissons le mieux et qui apparaissent le plus à la une des journaux, mais je crois qu'il est important de ne pas oublier pour autant les progrès réalisés à d'autres niveaux, dans des rencontres moins spectaculaires. Ce progrès vient nous rappeler que tout ne doit pas attendre la solution des grands problèmes. Pour illustrer ma pensée, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur un fait très important survenu à la récente réunion du Forum du Pacifique sud, à Port Moresby, pour ce qui est du droit de la mer et des questions de pêche. Les gouvernements insulaires indépendants et autonomes de la région ont décidé à Port Moresby de coopérer étroitement les uns avec les autres en ce qui concerne la déclaration des zones de pêche de 200 milles ou des zones économiques exclusives et de créer un organisme régional des pêches pour leur permettre de tirer le maximum d'avantages des ressources biologiques de ces zones. L'Australie se félicite sincèrement de ces faits nouveaux et coopère avec les autres pays de la région pour élaborer des accords qui contribueront à réaliser l'important potentiel que l'on peut tirer des ressources de la mer.

59. S'il y a une chose qui a caractérisé les affaires internationales pendant l'année écoulée, c'est l'attention considérable et sans précédent consacrée à la question des droits de l'homme. Cela ne s'est pas produit d'une manière soudaine et sans avertissement. C'est une réaction à des forces qui s'exercent depuis plusieurs années. Parmi ces forces, il y a la demande expresse des sociétés occidentales, depuis 10 ans, en faveur d'une politique étrangère qui reflète expressément les valeurs démocratiques et libérales; l'insistance du tiers monde en ce qui concerne les droits de l'homme dans son combat contre l'*apartheid* et ses revendications relatives à un nouvel ordre économique international; et l'effort soutenu, éloquent et courageux des peuples opprimés de nombreux pays en vue d'attirer l'attention du monde sur leur malheureux sort. Tous ces facteurs semblent indiquer qu'il existe vraisemblablement une tendance à mettre davantage l'accent sur les aspects moraux de la politique internationale en général et sur les droits de l'homme en particulier.

60. L'Australie envisage avec sérieux ses obligations relatives aux droits de l'homme. Notre élection à la Commission des droits de l'homme en mai dernier nous donne une raison de plus d'agir de la sorte. La question des droits de l'homme est une question trop importante pour qu'on puisse la traiter en termes de rhétorique ou par des gestes; elle est trop importante pour être subordonnée à des

manoeuvres politiques ou pour devenir une question de relations publiques. Elle est liée de la façon la plus directe aux questions de souffrances humaines, de dignité humaine et de liberté. Si nous ne pouvons la prendre au sérieux, nous ferions bien de cesser d'en parler.

61. Il s'agit de traiter des problèmes extrêmement difficiles. Le problème de la sélectivité de la part des gouvernements ou même de groupes d'intérêts spéciaux qui expriment leur souci à l'égard des droits de l'homme est l'un d'eux. Cette sélectivité n'est pas nécessairement une preuve de cynisme, encore qu'on le dise souvent. Etant donné que les gouvernements ont de multiples responsabilités, il est inévitable et juste que leur engagement à l'égard des droits de l'homme soit pesé en regard d'autres engagements valables. Ces engagements comprennent non seulement le souci de l'intérêt national, mais aussi, dans le cas de la grande majorité des gouvernements, de l'encouragement à la paix et à l'ordre international. La tension entre le respect des droits de l'homme et le maintien de la détente entre les superpuissances, par exemple, n'est pas quelque chose d'artificiel ou de fabriqué; cela existe véritablement et exige des choix difficiles. Ces choix n'exigent pas seulement que l'on mette dans la balance les considérations relatives aux droits de l'homme au regard des considérations de "réalisme" encore que ce soit souvent inévitable. Quelquefois ces choix entraînent la mise dans la balance des droits de l'homme au regard d'autres objectifs, tels que la paix, l'ordre international, la cohésion nationale, qui représentent des valeurs morales, et ce sont quelquefois ces autres objectifs qui prévalent. Le fait qu'il en soit ainsi n'est pas une preuve de cynisme ou d'hypocrisie, mais bien de la nature essentielle du choix moral.

62. Le problème des différentes significations et des différentes priorités accordées aux droits de l'homme dans différents contextes culturels, sociaux et politiques est extrêmement important. Etant donné notre position géographique, nous avons, en Australie, une conscience très vive de ce fait. Par exemple, quels sont les rapports justes à établir entre les droits civils et politiques et les droits sociaux et économiques? Est-il exact que les droits économiques sont, en un certain sens, plus fondamentaux que les droits politiques, comme certains gouvernements l'affirment, ou bien s'agit-il de relations plus variables, plus ambiguës et plus complexes? Certaines indications, tant sous la forme du comportement lors d'élections que sous la forme de protestations de mouvements politiques, font penser que les peuples ne sont pas indifférents aux droits politiques même lorsqu'ils n'ont pas de droits économiques.

63. D'autre part, quelles sont les relations entre les droits individuels, qui sont soulignés classiquement dans la pensée occidentale, et les droits des collectivités et des groupes, souvent soulignés par le tiers monde?

64. Et encore, comment l'existence de menaces réelles à l'ordre public à l'intérieur d'un pays doit-elle influencer ce que nous attendons quant au respect des droits de l'homme? Devons-nous nous attendre aux mêmes normes de comportement de la part d'un gouvernement qui subit la pression de telles menaces que de la part d'un gouvernement ayant la bonne fortune de jouir d'une situation domestique essentiellement pacifique et ordonnée? Y a-t-il une distinction légitime à faire entre des

gouvernements dont les problèmes sont essentiellement de leur propre fait et des gouvernements qui ont hérité de problèmes de structure et de culture très profonds ?

65. Ce sont là des questions extrêmement difficiles. Elles sont rendues plus difficiles encore par le fait que, parfois, de bons arguments sont utilisés à tort ou mal appliqués. Mais si le souci à l'égard des droits de l'homme doit être exprimé en termes efficaces et pratiques et ne pas être relégué au domaine des aspirations utopiques, ce sont des questions qui exigent notre attention.

66. Aucune situation dans le monde ne démontre avec plus de force l'importance de la question des droits de l'homme que l'Afrique australe où le mépris systématique et les violations de ces droits ont créé un état de choses explosif. L'attitude de l'Australie à l'égard de la question impérieuse des droits de l'homme, qui n'est toujours pas résolue en Afrique australe, a été exposée avec fermeté par le Premier Ministre, M. Malcolm Fraser, à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est réunie à Londres au mois de juin.

67. Plus récemment, j'ai eu l'occasion, en qualité de chef de la délégation australienne à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*³, d'exposer très clairement notre attitude à l'égard de ce problème et de passer en revue les mesures pratiques que nous avons entreprises à ce propos. A Lagos comme antérieurement à Maputo⁴, un degré impressionnant de consensus a existé sur ces problèmes et sur les conséquences qu'aurait une absence de solution.

68. Il est encourageant de constater que des initiatives importantes ont été prises pour trouver un règlement pacifique négocié en Rhodésie et en Namibie. Les propositions anglo-américaines pour le Zimbabwe ont fourni une base pour un règlement pacifique, base conforme à la demande d'indépendance et à celle d'un gouvernement par la majorité. Le monde et les parties zimbabwéennes au litige auront des raisons de se féliciter si cette occasion est mise à profit et si la raison et la générosité triomphent.

69. Toujours à propos de la Namibie, nous voyons une importante initiative en cours, et cette initiative tire sa force de la persistance de la communauté internationale à demander que le territoire accède à l'indépendance par des élections libres sous le contrôle des Nations Unies. L'Australie, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et ailleurs, a travaillé dans ce but et se félicite des efforts faits actuellement pour l'atteindre.

70. Il semble y avoir eu une modification significative de la politique du Gouvernement sud-africain envers la Namibie. Cette modification est tardive et elle est une réponse à la pression internationale; cependant, elle permet d'espérer que la voie du dialogue n'est pas complètement fermée.

71. Avec l'Afrique australe, la situation au Moyen-Orient reste le principal danger pour la paix internationale. En fait, à notre avis, il constitue le point de conflit latent le plus

dangereux et le plus sensible de la politique mondiale. Comme toute nouvelle guerre dans la région éclipserait presque à coup sûr les guerres précédentes du point de vue des destructions, et comme il est également douteux que l'on puisse l'endiguer, la solution du conflit est le souci de tous les Membres.

72. Je profite de cette occasion pour déclarer une fois de plus à l'intention du compte rendu que le Gouvernement australien est conscient de la nécessité d'un règlement rapide entre Israël et les Etats arabes. Le Gouvernement australien continue à estimer que les principes généraux sur lesquels un règlement doit être fondé sont ceux qui sont inscrits dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Tout règlement devra également prendre en considération les droits légitimes du peuple palestinien. Les efforts faits par l'administration du président Carter, efforts qui se poursuivent, sont grandement appréciés par le Gouvernement australien. Dans le contexte de la nécessité vitale de maintenir l'élan acquis, nous regretterions beaucoup qu'on introduise des éléments peut-être perturbateurs dans le processus de négociation.

73. Lorsque nous sommes aux prises avec tous les problèmes internationaux critiques auxquels nous faisons face, il est tout aussi important de nous attacher à rechercher des moyens appropriés et efficaces que de songer aux objectifs à atteindre. C'est dans cet esprit que le Gouvernement australien s'est efforcé, au cours de l'an passé, de favoriser une initiative sur le réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux. Dans mon intervention de l'an dernier devant cette assemblée, j'ai souligné l'importance que nous attachions à l'élaboration des traités en tant qu'élément d'activité des Nations Unies. Le traité multilatéral est un instrument important, sinon le plus important, d'ajustement de la communauté internationale. Il montre à l'évidence la mise en commun de nos volontés souveraines d'une manière précise et concentrée.

74. Toutefois, pour importants que soient les traités multilatéraux dans la vie de cette organisation, nous ne nous sommes jamais posé collectivement la question de savoir quelle est la méthode la plus efficace à suivre dans l'élaboration de tels traités. Nous devons nous satisfaire à la pensée que nous utilisons les méthodes les plus efficaces pour traduire nos idées de coopération et d'amélioration en langage de traité clair et acceptable. Le processus de gestation d'un traité multilatéral est à la fois délicat et complexe. Nous devons veiller à ce qu'il mette le moins possible à contribution nos ressources administratives et financières. Les talents humains qui sont mis à l'épreuve dans les conférences, les comités, les groupes de travail et autres réunions et qui, finalement, aboutissent à un texte de traité, sont également très nécessaires pour d'autres services.

75. Notre objectif est donc d'inviter les Nations Unies à tourner leur attention vers ces importantes questions de procédure. Si le système peut être amélioré, améliorons-le; s'il ne peut l'être, donnons-nous au moins la satisfaction de savoir que les méthodes actuelles sont aussi parfaites qu'un examen objectif peut le permettre.

76. Nous avons eu de nombreuses consultations avant de présenter le point 124 de l'ordre du jour. Les réactions positives des réponses que nous avons reçues des autres

³ Tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

⁴ Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

Etats ont été des plus encourageantes. De toutes parts, dans tous les milieux et dans tous les groupes régionaux, l'utilité potentielle de ce point a été reconnue comme le montrent bien en particulier le nombre et la gamme des Etats qui, avec nous, en ont demandé l'inscription. Comme première étape d'une évaluation qui devrait porter sur plusieurs sessions, nous nous attendons maintenant à un débat sérieux et constructif au sein de la Sixième Commission.

77. Nous continuons à espérer le succès de ces efforts et d'autres efforts éventuels destinés à améliorer nos instruments de travail, mais en même temps, nous devons continuer à faire face aux nombreux et graves problèmes qui nous confrontent dans ce monde de plus en plus complexe et interdépendant. J'ai parlé de ce qui paraît être à mon gouvernement les problèmes les plus pressants et les plus graves, mais il y a deux observations que l'on peut faire à leur propos à tous. La première est la suivante. Jusqu'à présent, pour ce qui est de leur solution, le temps n'est pas un atout. Les retards, l'attente des événements, ne feront qu'amplifier les problèmes. En fait, dans certains cas, le retard conduira nécessairement au désastre. Si nous voulons agir efficacement, nous devons agir promptement. Ma deuxième observation est que la solution de ces problèmes dépendra de manière critique de l'existence d'une mobilisation d'une volonté politique nécessaire. Pour difficiles et complexes que soient ces problèmes, ils ne deviendront insolubles que si nous décidons de les traiter comme tels. Quelqu'un a dit avec beaucoup de perspicacité que la décadence commence lorsque les hommes ne demandent plus : "Qu'allons-nous faire ?" mais plutôt : "Que va-t-il nous arriver ?", autrement dit, lorsque la volonté capitule devant les événements et que la résignation et la fatalité prédominent.

78. Nous ne devons pas permettre qu'elles prédominent. Notre sort ne saurait être déterminé par des lois historiques inexorables ni par des circonstances objectives. Notre sort sera déterminé par la manière dont nous relèverons les défis qui se présentent à nous; notre sort est entre nos mains.

79. M. FORLANI (Italie)⁵ : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et de vous adresser mes félicitations et mes vœux les plus cordiaux. Je voudrais également m'associer pleinement à l'hommage rendu à votre prédécesseur, M. Amerasinghe, pour son œuvre remarquable, ainsi qu'à celui rendu au Secrétaire général pour l'efficacité dont il ne cesse de faire preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, avec une très grande confiance en ayant à l'esprit l'intensité des liens qui unissent nos deux pays et le rôle de premier plan joué par la République fédérative socialiste de Yougoslavie dans le renforcement de la paix et le développement de la coopération internationale en Europe et dans le monde.

80. Cette année, en particulier, un événement marquant s'est produit dans l'histoire de nos deux pays, événement qui a confirmé qu'il est possible de recourir à un mode nouveau et juste de règlement des différends : je me réfère à la ratification par nos parlements nationaux respectifs des

accords souscrits à Osimo en 1975⁶. Avec l'entrée en vigueur de ces importants accords, l'Italie, bien qu'au prix d'un grave sacrifice qu'elle a accepté dans la conscience des perspectives qu'il ouvrait, a mis fin à une période d'incertitude et de malaise dans ses relations avec le peuple voisin et ami de la Yougoslavie. Nous avons ainsi ouvert la voie à des rapports de collaboration toujours plus fructueux entre nos deux pays. Il s'agit donc là d'un événement important, non seulement pour les parties directement intéressées, mais aussi, à mon avis, pour tous les membres de la communauté internationale qui ont eu à surmonter des contentieux analogues. Conformément aux principes dont l'Italie s'inspire dans la conduite de sa propre politique étrangère, nous avons suivi la méthode du règlement pacifique, méthode qui consiste dans la recherche systématique et patiente de points de convergence et de toutes les possibilités de collaboration. C'est cette méthode que l'Italie croit aujourd'hui être habilitée à recommander à nouveau à l'Assemblée générale au moment où de nouvelles tensions et de nouveaux différends viennent s'ajouter à ceux hérités du passé, aggravant les menaces qui pèsent sur la paix et compliquant encore la tâche qui incombe à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

81. Au cours de cette session de l'Assemblée générale, la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti sont venues se joindre à la grande famille des Nations Unies.

82. Permettez-moi de m'associer chaleureusement aux salutations et aux vœux qui ont été adressés à ces deux nouveaux Membres et aux délégations qui les représentent dans cette salle.

83. L'Italie entretient déjà des rapports d'amitié et de coopération avec ces deux Etats et se propose de les renforcer et de les développer dans l'intérêt commun.

84. L'Organisation des Nations Unies a ainsi réalisé un progrès nouveau, dont nous nous félicitons vivement, sur la voie de l'universalité qui est la condition indispensable à l'accomplissement efficace de sa tâche et au renforcement de son rôle et de son autorité.

85. A ce propos, nous nous félicitons également — et nous l'approuvons sans réserve — du rapport sur l'activité de l'Organisation [A/32/1] présenté par le Secrétaire général, M. Waldheim, au cours de cette session, souscrivant notamment aux idées qui sous-tendent ce rapport et qui peuvent se résumer en une invitation lancée aux Etats Membres d'harmoniser les intérêts nationaux respectifs dans tous les secteurs, politique, militaire, social, administratif, avec les intérêts à long terme de la communauté internationale tout entière.

86. C'est parce que sur le plan international les malaises et les dangers ne sont pas dus seulement aux tensions entre les Etats, mais aussi à des contradictions et à des conflits internes opposant les individus, les groupes et les institutions, qu'il est particulièrement nécessaire aujourd'hui de

⁵ L'orateur s'est exprimé en italien. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

⁶ Traité relatif au règlement de questions de frontières et Accord sur le développement de la coopération économique entre la République italienne et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, signés à Osimo le 10 novembre 1975.

redoubler d'efforts pour permettre aux Nations Unies de jouer un plus grand rôle dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Nous sommes intéressés par toute proposition et toute initiative utiles dans ce domaine et nous renouvelons notre plein appui à la proposition de créer un Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; nous considérons également souhaitable le renforcement des procédures prévues par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social.

87. L'Italie est persuadée que la personne humaine doit être au centre de toute institution que la communauté internationale s'efforce d'établir et que sa dignité et sa liberté doivent être la raison d'être, le point de référence et le but ultime de tout système de garanties entre les Etats. L'ONU doit savoir répondre d'une manière conforme à notre temps à cet appel de l'histoire, à cette mission. C'est là une nécessité pressante engendrée par un courant de pensées de plus en plus enraciné et de plus en plus répandu dans le monde et qui, de par son intensité croissante, ne peut plus être assimilé à un simple réflexe humanitaire. En prendre conscience et en reconnaître la nature politique est un acte de réalisme, même si de grandes divergences subsistent encore quant à la façon d'y répondre.

88. C'est en respectant cette mission et cette vocation que les Nations Unies peuvent puiser l'élan nécessaire à une action qui doit être d'autant plus efficace que les principaux problèmes qui se posent à l'humanité continuent de rester sans solution, et même de s'aggraver.

89. A ce propos, je voudrais rappeler les points de vue qui ont été énoncés avant-hier [7^e séance] devant cette assemblée par le Ministre des affaires étrangères de Belgique, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne.

90. L'Italie est particulièrement sensible à la gravité des problèmes que pose le prolongement de l'impasse actuelle au Moyen-Orient pour la sécurité de la région et pour la paix internationale. Nous sommes également conscients qu'il est urgent d'entreprendre une action résolue en vue de relancer, avec la participation pleine et entière de toutes les parties intéressées, des négociations efficaces de paix, dans le cadre de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. Pour que cela soit possible, il faut que toutes les parties intéressées s'engagent résolument et avec une volonté nouvelle à vaincre les méfiances et à renoncer aux conditions préalables qu'elles ont posées jusqu'ici.

91. L'Italie est profondément convaincue de la nécessité de reprendre d'urgence les négociations de paix et a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était disposée à contribuer à la recherche de solutions et à leur phase d'application, même en participant à un système de garanties internationales dans le cadre des Nations Unies. Dans le contexte d'un arrangement global, la partie arabe doit être prête à accepter le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; Israël, de son côté, devra reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien.

92. Nous estimons que la participation des représentants de tous les pays directement intéressés, y compris les représentants du peuple palestinien, doit être assurée aux négociations de paix, et ce d'une manière appropriée qui

devra être déterminée au moyen de consultations entre toutes les parties intéressées.

93. L'Italie a, à plusieurs reprises, énoncé les principes auxquels devrait, à son avis, s'inspirer l'action visant à atteindre un règlement de paix juste et durable. Il s'agit, pour ce qui est du fond, du problème de la nécessité du retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés en juin 1967 et de l'abstention de toutes les mesures, anciennes ou nouvelles, qui consolident le fait accompli de l'occupation, allant ainsi dans un sens contraire à celui que l'on doit souhaiter, du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et protégées par des garanties internationales et de la reconnaissance concrète du droit légitime du peuple palestinien — à qui l'on ne peut refuser une patrie — à exprimer son identité nationale, même par la création d'une entité étatique.

94. Nous jugeons également très inquiétantes, Monsieur le Président, les autres manifestations de discorde et de méfiance qui assombrissent la scène du Moyen-Orient et qui retardent les perspectives d'un rétablissement de l'ordre. Je veux parler notamment de la persistance des tensions au sud du Liban, foyer potentiel de développements incontrôlables. Je tiens à exprimer l'espoir que puissent se dissiper au plus tôt les menaces qui pèsent encore sur l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et qui font obstacle à l'effort de reconstruction nationale entrepris avec tant de tenacité par le Gouvernement libanais, sur la base des ententes interarabes de l'automne 1976.

95. A Chypre également continue de régner une confrontation douloureuse. Nous sommes convaincus que la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays doit être à la base de toute solution satisfaisante du contentieux chypriote. Mais cet objectif ne peut être réalisé que par la voie d'un dialogue direct entre les parties en cause et grâce à leur volonté de concilier, dans l'intérêt supérieur de tous les Chypriotes, les exigences divergentes des deux communautés. Nous persistons donc à lancer aux deux parties un appel pressant, afin qu'elles explorent ensemble la voie du dialogue et du compromis.

96. Mais la Méditerranée orientale n'est pas la seule région où continuent de se manifester des signes de tension, d'incertitude et de confrontation; nous les percevons, hélas, également de plus en plus dans le continent africain où, en outre, ces situations ouvrent la voie, par les occasions qu'elles offrent, à l'ingérence étrangère ainsi qu'à des confrontations idéologiques et politiques artificielles entre les pays du continent, et cela au détriment de leurs exigences prioritaires de développement et de coopération.

97. Dans la Corne de l'Afrique, nous assistons avec une vive inquiétude à l'aggravation des tensions et, malheureusement, des conflits qui engendrent de grandes souffrances pour des peuples amis et qui risquent de modifier les équilibres existant dans une région d'une importance vitale pour la paix et la coopération internationales.

98. La solution positive de la question de Djibouti qui a accédé à l'indépendance d'une manière pacifique et dont

nous saluons l'entrée dans la communauté internationale, n'a pas été suivie de négociations efficaces pour la solution des autres problèmes délicats de la région.

99. Devant la situation qui règne aujourd'hui entre l'Éthiopie et la Somalie, la tâche la plus urgente et la plus essentielle est de trouver sans tarder le moyen d'apaiser les tensions entre ces deux pays et d'instaurer les conditions propices à un dialogue constructif. A ces deux pays africains, auxquels nous unissons des liens profonds d'amitié et des rapports concrets de coopération, nous lançons donc du haut de cette tribune de l'Assemblée générale un appel pressant à la paix.

100. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour favoriser toute initiative engagée sur la base des principes et des propositions de l'Organisation de l'unité africaine, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Pour que la stabilisation et la pacification de la région rendent possibles des formes de coopération fructueuse entre tous les pays de la Corne de l'Afrique, il faut qu'elles soient recherchées au moyen de négociations où les aspirations de leurs peuples seront considérées attentivement.

101. Nous sommes également persuadés que, pour empêcher les conflits en Afrique ne s'étendent et ne s'aggravent, il faut éliminer au plus tôt les derniers vestiges du passé colonial et combattre fermement les politiques racistes. La stratégie récemment élaborée dans les instances internationales — et dont on trouve les versions les plus récentes dans les déclarations de Lagos⁷ et de Maputo⁸ — doit pouvoir se traduire dans la pratique en une action résolue et coordonnée sur le plan politique et économique, afin de promouvoir des solutions négociées équitables et réalistes. En donnant notre adhésion pleine et entière à cette stratégie, nous espérons naturellement qu'une telle action sera réalisée par étapes progressives afin d'éviter des chocs sanglants entre les forces qui s'affrontent le plus directement.

102. Pour ce qui est de la Rhodésie du Sud, l'Italie souscrit au plan élaboré récemment par le Royaume-Uni avec l'appui des États-Unis; nous considérons que c'est là un instrument organique devant permettre de transférer rapidement, effectivement et de façon ordonnée tous les pouvoirs au peuple du Zimbabwe.

103. En ce qui concerne la Namibie, le processus de négociation engagé par le groupe de contact des cinq membres du Conseil de sécurité offre une occasion précieuse aux parties les plus directement intéressées d'assurer au peuple namibien le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'exercice de sa souveraineté.

104. Je voudrais ici rendre hommage à l'esprit de sacrifice et à la détermination de tous ceux qui, en Afrique du Sud, ont décidé d'embrasser les idéaux de la démocratie, des

libertés civiles et de la dignité humaine. Parmi eux figurent des hommes de couleurs et de croyances différentes. Certains d'entre eux ont trouvé la mort sur le chemin difficile qu'ils avaient choisi, et je voudrais, en leur nom, rendre hommage ici à la mémoire de Steven Biko qui, juste avant de mourir, a lancé un appel à l'édification d'une société non raciale, juste et égale pour tous, au sein de laquelle la couleur, la croyance et la race ne seraient pas des motifs de discorde et de haine.

105. La persistance de l'*apartheid* en Afrique du Sud pose à la communauté internationale des problèmes qui exigent une solution en rapport avec l'opposition de plus en plus forte de la majorité de la population face à un régime comportant des discriminations raciales et des violations des droits de l'homme d'une gravité extrême. Cette solution ne peut consister qu'en la création d'une société à l'épanouissement de laquelle tous les éléments ethniques pourront contribuer, et où sera assurée la participation de tous les citoyens sur une base d'égalité.

106. Les signes qui se manifestent dans d'autres continents sont cependant plus positifs. Je voudrais à ce propos rappeler la visite que j'ai effectuée en juin dernier en République populaire de Chine. Cette visite a contribué au renforcement des relations de collaboration fructueuse existant déjà entre nos deux pays. Des événements d'une grande importance pour la communauté internationale se sont produits cette année en Asie. Après les crises de ces dernières années, le continent a aujourd'hui retrouvé, dans une atmosphère de plus grande détente et de plus grande stabilité dans les relations interétatiques, les conditions favorables à l'établissement de liens de collaboration plus étroits, prémisses de paix et de développement économique pour les différents pays de la région. Nous formons le voeu que ces liens de collaboration se renforcent de manière constructive dans les années à venir, et que les sources de tensions et de crises existant encore dans la région soient éliminées à l'aide de solutions justes et équitables.

107. Dans les rapports interaméricains également, certains événements nous semblent favoriser le dialogue et la compréhension. L'approbation des documents présentés à l'Assemblée de l'Organisation des États américains en juin dernier, comme la signature récente des accords entre le Panama et les États-Unis, à Washington, constituent la preuve de la volonté des parties de s'en tenir à la méthode de la négociation et de la conciliation des exigences respectives. La présence à la signature de ces accords des chefs d'État des deux parties de l'hémisphère nous semble conférer à des accords et à la méthode utilisée pour y parvenir une portée qui va au-delà de leur objet spécifique et qui met en valeur la collaboration et la solidarité panaméricaine dans leur ensemble.

108. Un rôle unique appartient à l'Organisation des Nations Unies face aux problèmes du développement et de la coopération économique.

109. La situation économique mondiale continue de nous préoccuper par certains aspects : nous constatons en effet que de graves déséquilibres persistent dans le système économique international qui, loin d'évoluer comme on s'y attendait, continue d'être caractérisé par d'inquiétants écarts entre les pays industrialisés et les pays en dévelop-

⁷ Voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12344/Rev.1, annexe V.

pement, ainsi qu'à l'intérieur de ces deux catégories de pays.

110. Le fait que les stratégies proposées jusqu'ici se soient révélées insuffisantes dans la pratique pour faire face aux graves problèmes du développement peut être certes attribué aux conditions objectives de la conjoncture internationale, mais également à la difficulté que l'on a enregistrée dans la perception des différences concrètes de structure qui caractérisent la situation des divers pays en développement et dans la recherche de solutions spécifiques pour chacune de ces situations.

111. Voilà des considérations qui mettent en relief la nécessité de redoubler d'efforts pour obtenir des résultats plus importants et plus probants dans le domaine de la coopération économique et pour établir un ordre de priorité en ce qui concerne l'utilisation des ressources disponibles. L'Italie est fermement persuadée qu'il faut aujourd'hui instaurer un nouvel ordre économique international qui permette à tous les pays de suivre la voie du développement la plus conforme à leurs besoins et à leurs traditions et de participer de façon plus appropriée au processus d'adoption de décisions à l'échelle internationale. Cet objectif pourra être réalisé si nous savons trouver des solutions aux problèmes en suspens, notamment dans le domaine des matières premières, des échanges, du transfert des techniques et de l'endettement, domaine qui revêt une importance cruciale pour les uns comme pour les autres.

112. L'instauration du nouvel ordre économique international doit être fondé sur une conception du développement qui puisse être évaluée non seulement sur la base de données quantitatives, mais également, et surtout, en ayant à l'esprit les composantes sociales qui sont un élément essentiel du développement. Je me réfère ici à la nécessité de se fixer des objectifs plus élevés dans le domaine de l'alimentation, de l'assistance sanitaire, de l'enseignement et du logement, ainsi que dans celui de la création d'un nombre suffisant d'emplois et d'une répartition équitable des richesses.

113. Tout effort de la communauté internationale en matière d'élaboration de programmes et d'actions doit être caractérisé par la mise en place des fondements et des conditions matérielles propres à satisfaire partout les exigences essentielles de la vie. L'objectif de nos efforts de coopération doit être l'élimination progressive des obstacles qui, dans de nombreuses régions du monde, empêchent de fait la satisfaction de ces besoins fondamentaux, satisfaction qui constitue le point de départ de tout discours sur la dignité et l'épanouissement de la personne humaine.

114. L'Italie, pour ces raisons, s'emploie, aussi bien sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, à favoriser le développement économique et social des pays en développement.

115. Par ailleurs, la reconnaissance de l'existence de facteurs de déstabilisation dans le système économique international et la constatation que les nombreux problèmes qui se posent dans les relations entre le monde industrialisé et le monde en développement n'ont pas encore trouvé de solutions nous amènent inévitablement à souligner l'interdépendance des diverses économies et le caractère indi-

visible du bien-être et du progrès dont nous prenons tous de plus en plus conscience.

116. Je voudrais, à ce stade, formuler quelques considérations sur les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale. Certes, les résultats de cette conférence n'ont pas été à la hauteur des espoirs initiaux. Un exemple en est le thème de l'énergie, sur lequel le débat n'a pas donné de résultats satisfaisants, puisqu'il n'a même pas été possible de s'entendre sur le choix d'une instance appropriée pour le poursuivre.

117. Sur le plan national, comme sur le plan international, l'Italie applique et encourage la mise en oeuvre de mesures concrètes en vue d'économiser les ressources énergétiques. Elle formule en même temps le voeu que les pays qui sont relativement les plus gros consommateurs d'énergie prennent des engagements plus fermes pour favoriser l'accès aux sources d'énergie des pays qui en ont le plus besoin pour assurer leur développement.

118. La réduction de la consommation n'aura toutefois qu'un intérêt relatif si elle ne s'accompagne pas d'un effort résolu de diversification fondé sur l'exploitation de l'énergie nucléaire associée, là où c'est possible, à celle des autres ressources renouvelables. L'Italie a donc constaté avec préoccupation les signes d'un ralentissement de la poursuite des programmes de nombreux pays et les difficultés que l'on a rencontrées dans les instances internationales pour mettre au point des formes de collaboration en vue du développement pacifique de l'énergie nucléaire.

119. Il faut entreprendre un effort commun afin de résoudre les problèmes existants et de permettre à l'humanité de compter sur cette ressource indispensable, compte tenu des nécessités écologiques et de la non-prolifération. A notre avis, les perspectives des années à venir dans le domaine énergétique n'autorisent aucun retard ni hésitation.

120. Dans ce contexte, le Gouvernement italien considère que les possibilités de dialogue et d'établissement de formes concrètes de collaboration doivent être explorées en vue de trouver une solution satisfaisante à ces problèmes, dont je n'ai pas besoin de souligner les liens étroits avec les besoins auxquels doivent faire face un grand nombre de pays en développement dépourvus, comme le mien, de ressources naturelles dans ce secteur.

121. L'Italie voit donc d'un oeil favorable la proposition du Secrétaire général de créer un institut de l'énergie dans le cadre du système des Nations Unies [voir A/32/I, sect. VII].

122. La politique étrangère italienne est une politique de paix, de solidarité et de coopération qui, compte tenu d'exigences nationales bien précises et sur la base d'une large convergence des forces parlementaires, continue de se développer dans trois cadres distincts mais interdépendants : l'Europe communautaire, l'Alliance atlantique et l'Organisation des Nations Unies.

123. L'Italie s'est attelée de toutes ses forces à la tâche de l'unification de l'Europe. L'élection au suffrage universel direct du Parlement européen représente pour nous une

étape capitale de ce processus d'édification démocratique visant à une plus grande intégration politique, économique et sociale. Par ailleurs, les procédures en cours pour l'adhésion à la Communauté européenne de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne confirment la solidarité de la communauté européenne face au choix démocratique fait par ces pays et sont destinées aussi à rendre plus ouverte la projection de la Communauté elle-même vers l'extérieur.

124. La Communauté européenne a en effet déjà montré qu'elle n'entend pas être une entité égoïste et autarcique, uniquement préoccupée de la défense de positions de privilège, mais qu'elle se veut au contraire une entité ouverte, de la façon la plus large possible, à toute forme utile de collaboration.

125. Le deuxième cadre de référence pour la politique étrangère de mon pays est l'Alliance atlantique à laquelle l'Italie participe dans la conviction persistante que cette alliance continue de jouer un rôle décisif dans le maintien d'un équilibre qui est essentiel à la sauvegarde de la paix et au développement d'un dialogue constructif en Europe.

126. Le troisième et bien plus vaste cadre où mon pays poursuit son activité extérieure est le cadre universel de l'Organisation des Nations Unies. A notre avis, c'est celui qui offre les perspectives les plus favorables au dialogue, à la coopération et aux rencontres avec tous les pays du monde, et en particulier les pays en développement.

127. L'appui que mon gouvernement apporte depuis toujours au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies vaut également pour toutes les institutions spécialisées qui constituent avec l'ONU un système de coopération internationale unique et irremplaçable.

128. Je ne peux donc pas faire moins qu'exprimer notre préoccupation face à l'intention manifestée aux Etats-Unis de quitter la plus ancienne des institutions spécialisées de l'ONU, à savoir l'OIT, qui joue encore aujourd'hui un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes et de politiques internationales dans le domaine du travail. Nous espérons que les Etats-Unis sauront surmonter les raisons d'ailleurs compréhensibles de leur malaise et qu'ils pourront continuer d'apporter leur contribution à l'OIT dans le but d'en préserver les caractéristiques d'origine et l'efficacité opérationnelle.

129. L'Italie donne également sa plus vive adhésion et sa contribution aux efforts de l'Organisation des Nations Unies en faveur du désarmement.

130. Outre le jugement moral que nous devons porter sur la gravité du détournement des ressources auquel aboutit en fin de compte toute course aux armements, outre toutes les critiques qu'ils nous appartient de formuler quant à la tendance à accumuler des instruments de mort et de destruction, je crois qu'il est de notre devoir de proclamer à voix haute combien il est erroné de prétendre atteindre, selon une progression continue, des équilibres militaires stables qui pourraient fort bien être réalisés et maintenus à des niveaux beaucoup moins coûteux pour tous. Pour assurer la sécurité des Etats, en évitant en même temps que leurs peuples aient à sacrifier à cette cause une part déjà trop importante et sans cesse croissante du fruit de leur

labour, il n'y a pas d'autre solution que la réduction progressive et équilibrée des moyens militaires qui se font face.

131. Toutefois, s'engager sur la voie de la limitation des armements, ce n'est pas seulement répondre aux nécessités pressantes actuelles de la vie et du développement, c'est aussi favoriser ce relâchement des tensions entre les Etats, qui pourrait permettre d'engager également, sans faire par là preuve d'utopisme, le dialogue multilatéral sur le désarmement général. Dans une telle perspective, la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se réunir en mai prochain constitue pour la communauté internationale une occasion unique. L'Italie qui, avec d'autres pays, s'est portée auteur de la résolution de la trente et unième session de l'Assemblée générale, qui a approuvé cette initiative, s'emploie de manière constructive et active, en particulier au sein du Comité préparatoire, à assurer sa réalisation et son succès.

132. Elaborer un programme de désarmement général et complet signifie aussi établir certaines priorités dans un cadre harmonieux et équilibré. L'Italie pense que parmi ces priorités devraient figurer aussi bien la nécessité d'un effort de recherche de mesures adéquates de désarmement nucléaire que celle d'un effort parallèle sur la voie du désarmement conventionnel et, surtout, de l'interdiction des armes chimiques. Nous considérons donc comme essentielle l'évolution enregistrée dans le cadre des négociations en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour une limitation des armements nucléaires et nous souhaitons que ces négociations soient accompagnées de progrès ultérieurs dans le domaine de la réduction des arsenaux atomiques existants, comme cela est prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité est un instrument très important aussi en vue d'une plus grande collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous souhaitons donc que tous ceux qui ne l'ont pas encore signé décident bientôt d'y adhérer.

133. Pour encourager une limitation équilibrée des armements, il faut renforcer et étendre dans le monde le processus de détente qui a été amorcé en Europe voilà quelques années et qui va bientôt, à Belgrade, faire l'objet d'une vérification.

134. A cet égard, je tiens à rappeler que le Gouvernement italien a toujours été d'avis que la réunion de Belgrade doit s'acquitter de façon concrète et constructive de la tâche qui lui a été confiée aux termes de l'Acte final d'Helsinki, à savoir promouvoir, tout en sauvegardant le développement cohérent de la détente, un effort renouvelé des 35 Etats signataires pour l'application de toutes les dispositions de l'Acte final. Cette opinion se trouve reflétée dans le document concluant la réunion préparatoire, et nous avons donc de bonnes raisons d'espérer que le débat qui va s'ouvrir dans la capitale yougoslave se développera d'une manière conforme à ce que l'on attend.

135. Afin que la détente se consolide et devienne un processus irréversible en Europe, nous pensons que nous devons nous engager de plus en plus dans un effort pour favoriser une circulation plus libre des hommes, des idées et des expériences, de manière à faire comprendre toujours

mieux que les intérêts et les aspirations des peuples ont un dénominateur commun.

136. Monsieur le Président, permettez-moi pour conclure d'exprimer la certitude que, sous votre direction ferme et prestigieuse, les travaux de cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès, répondant ainsi à l'attente de la communauté internationale. Je peux vous assurer que la délégation italienne fera pour sa part tout son possible pour contribuer au succès de ces travaux.

137. M. VAN DER STOEL (Pays-Bas) [interprétation de l'anglais] : La présente session de l'Assemblée générale s'ouvre dans des circonstances sombres et incertaines, lourdes de dangers persistants pour la paix mondiale. Il y a là une cause de profonde inquiétude à l'égard des grandes questions politiques, et surtout morales, de notre temps. Il y a des doutes quant à l'aptitude des Nations Unies à relever les défis qui se présentent à elle. Dans cette situation, l'Assemblée peut se juger heureuse, Monsieur le Président, de vous avoir trouvé disposé à présider la présente session. Le Gouvernement et le peuple des Pays-Bas ont toujours admiré le fort esprit d'indépendance de votre pays. Je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations.

138. Au nom du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, je voudrais souhaiter une très cordiale bienvenue aux deux nouveaux Etats Membres de l'Organisation, la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti.

139. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général manifeste une grave inquiétude devant l'état du monde et de l'Organisation. En fait, les événements et les facteurs positifs sont éclipsés par des événements et des situations de caractère négatif. Des élections libres et le retour à la démocratie contrastent avec les violations accrues des droits de l'homme. Le progrès du dialogue Nord-Sud, la prospérité de certaines parties du monde sont assombris par le chômage et l'inflation, les protectionnismes, une pauvreté massive et persistante et l'absence de progrès dans la réalisation des changements structurels dans les relations économiques mondiales. Le progrès dans la voie de la détente en Europe, l'absence de guerres dans certaines régions doivent être comparés à l'impasse dangereuse du Moyen-Orient, à la violence croissante en Afrique australe et à la menace accrue de prolifération nucléaire.

M. Ulrichsen (Danemark), vice-président, prend la présidence.

140. Je voudrais insister sur les incidences morales des questions que l'Assemblée générale est appelée une fois de plus à résoudre. Trop souvent, la responsabilité morale des Membres des Nations Unies tend à être négligée, oubliée, pendant que nous nous préoccupons d'intérêts nationaux égoïstes; et pourtant, il n'existe pas de code de conduite plus élevé pour les nations du monde que le préambule de la Charte, qui contient l'énoncé des valeurs humaines fondamentales qui devraient guider le comportement des Etats et de la communauté des Etats : la responsabilité collective devant des problèmes communs; la tolérance; sur le plan national, la retenue et la disposition à transiger, la justice, le respect de la dignité humaine et des droits individuels, le souci des pauvres et des opprimés.

141. La même Charte fournit des instruments, des institutions, des procédures de coopération permettant de réaliser ces nobles valeurs. Mais l'Organisation reste-t-elle en mesure de faire face au monde d'aujourd'hui ? Il y a là un paradoxe : l'universalité est à peu près chose faite, mais, en même temps, les nations semblent se détourner de l'Organisation en créant des structures parallèles et en faisant échec au système même de coopération par une politisation sans excuse. Autre face de la médaille, la frustration causée par l'absence de progrès dans la solution des questions vitales suscite la politisation et des institutions de rechange. Il est fort troublant que les longues discussions sur le renforcement des Nations Unies, sur la restructuration du droit économique et social de l'Organisation n'aient abouti à rien.

142. C'est dans cette ambiance que je voudrais parler de certaines des questions d'actualité. Sur plusieurs de ces problèmes, le Ministre des affaires étrangères de la Belgique a énoncé nettement la position des neuf membres de la Communauté européenne : il a souligné la volonté politique de nos pays de coopérer de manière constructive en vue de leur solution. C'est dans ce même esprit que je voudrais ajouter quelques mots au nom du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

143. Au Moyen-Orient, pour la première fois peut-être depuis le commencement du conflit, il existe maintenant l'espoir d'une conférence de paix réelle qui commencera à élaborer un règlement durable. Les hommes d'Etat éclairés des pays intéressés ont manifesté leur désir de paix. On est convaincu partout que l'état de guerre doit prendre fin et que le moment est enfin venu de consacrer les inestimables ressources humaines et matérielles de la région à une évolution pacifique. Dans ces circonstances, il est bien entendu de première importance que tous les gouvernements intéressés s'abstiennent de déclarations ou de politiques quelles qu'elles soient — surtout pour ce qui est de la rive occidentale — qui puissent constituer un obstacle à la recherche de la paix.

144. La situation en Afrique australe est une source d'inquiétude croissante. La mort de Steven Biko symbolise le déni des droits fondamentaux que doit continuer d'endurer la population noire de l'Afrique du Sud. A la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid de Lagos, le profond souci du gouvernement et du peuple des Pays-Bas a trouvé expression lorsque nous avons préconisé l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte, disant qu'il était inévitable de prendre des mesures économiques contre ce même pays en vertu de ce même chapitre si le Gouvernement sud-africain se refusait à instaurer sans retard des changements fondamentaux au sein de sa société. Nous disions cela l'an dernier, mais il n'y a à peu près pas eu de changements. Depuis bien des années déjà, les Pays-Bas appliquent un embargo à toutes les fournitures d'armes et ils ont mis fin aux garanties de crédits d'exportations. D'autres mesures sont envisagées, telles que la limitation de nouveaux investissements.

145. La Conférence de Lagos a fait comprendre à l'Afrique du Sud de manière plus claire et plus pénétrante que jamais que la politique d'apartheid était totalement inacceptable et que sa persistance entraînerait fatalement des conséquences graves. En même temps, elle a adopté une

attitude constructive en demandant dans sa déclaration finale au Gouvernement sud-africain de permettre à tous les habitants quelles que soient leur race, leur couleur ou leur croyance, y compris la minorité blanche, de participer en tant qu'égaux à la détermination du destin de leur nation. Nous espérons avec ferveur que l'Afrique du Sud saura comprendre cet appel qui lui est adressé et y répondra en abandonnant l'*apartheid* avant que la violence ne l'emporte.

146. Les événements en Namibie et en Rhodésie du Sud sont parvenus à une étape critique. Les Pays-Bas soutiennent les efforts internationaux intensifiés des Nations Unies et des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité pour briser l'impasse en Namibie et résoudre le problème sur la base d'élections démocratiques sous la surveillance des Nations Unies, afin de permettre à la population d'exercer le droit de déterminer en toute liberté le destin de son pays. Le Gouvernement des Pays-Bas appuie fermement les propositions anglo-américaines sur la Rhodésie du Sud. J'engage toutes les parties intéressées à saisir ce qui semble bien être la dernière possibilité de transition pacifique vers l'indépendance au moyen d'élections sur la base du principe "à chacun une voix". Les Pays-Bas sont disposés à contribuer à un fonds de développement du Zimbabwe à condition que le futur Gouvernement d'un Zimbabwe libre, élu sur la base du gouvernement par la majorité, soit en mesure de l'accepter.

147. L'une des questions morales les plus brûlantes du monde d'aujourd'hui est la question des droits de l'homme. Favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des objectifs fondamentaux de la politique de mon pays. Les droits de l'homme suscitent plus que jamais une profonde préoccupation publique. La Déclaration finale adoptée à l'issue de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, avec ses obligations très claires en matière de droits de l'homme, et la politique de l'administration américaine en sont le témoignage très net. Mais il y a aussi ce fait sinistre que les violations étendues et persistantes augmentent dans bien des parties du monde. Trop souvent, cependant, aux Nations Unies, d'autres motifs et d'autres intérêts l'emportent sur des considérations réelles en matière de droits de l'homme. L'action parfaitement légitime des Nations Unies à l'égard d'un nombre limité de situations précises est contrebalancée par l'inaction ou même un silence absolu, dans un nombre de cas beaucoup plus grand, qui donnent lieu à une inquiétude égale ou plus grande encore. Les Nations Unies n'ont même pas pu agir contre le fléau du terrorisme et de la prise d'otages. L'Assemblée, à la présente session, doit faire un effort énergique pour venir à bout de cet outrage à chaque homme et à chaque peuple.

148. La lutte pour les droits de l'homme porte non seulement sur les droits civils et politiques, mais aussi sur les droits économiques, sociaux et culturels. Il est indispensable de réaliser la totalité de ces droits pour assurer le plein épanouissement de la personnalité humaine. La défense des droits de l'homme comporte la réalisation de structures sociales et économiques justes et constitue un élément indispensable du processus de développement.

149. Cependant, je ne peux me rallier à la thèse selon laquelle le respect des libertés fondamentales doit être subordonné à la réalisation de progrès sociaux et écono-

miques. L'incapacité de garantir la jouissance d'un droit fondamental ne devrait jamais servir à justifier la violation d'un autre droit.

150. Les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle crucial et double dans le domaine des droits de l'homme : poser des normes et les appliquer. L'ensemble impressionnant de normes humanitaires énoncées dans les conventions, déclarations et résolutions exige une évaluation, une élaboration et un parachèvement constants. La présente session de l'Assemblée générale devrait faire de nouveaux progrès en ce qui concerne la question des prisonniers politiques et de l'intolérance religieuse. Conformément à l'impulsion créée par l'Année internationale de la femme, cette session devrait mettre au point le projet de convention sur l'élimination de la discrimination contre les femmes. Je voudrais souligner à ce propos le rôle des Nations Unies dans l'amélioration de la condition de la femme.

151. La tâche des Nations Unies en ce qui concerne la mise en oeuvre est difficile et délicate. En vertu de la Charte, les Nations Unies ont la possibilité et le devoir de créer un mécanisme satisfaisant pour la protection des droits de l'homme. Le mécanisme existant n'est pas satisfaisant; il risque même d'être amoindri; mais ce qui est plus regrettable encore, c'est le manque de volonté politique pour défendre les droits de l'homme. Il y a un vaste fossé entre la théorie et la pratique, entre les normes proclamées, la protection et le respect effectifs. C'est aux gouvernements et aux peuples eux-mêmes qu'il appartient avant tout de combler le fossé, mais les Nations Unies peuvent et doivent y contribuer avec force et efficacité.

152. L'Assemblée va de nouveau examiner la question des droits de l'homme au Chili. Si le Gouvernement chilien est sincère lorsqu'il proclame sa préoccupation à l'égard des droits de l'homme, il devrait permettre à la mission Allana⁹ d'y aller voir. Mais la préoccupation constante à l'égard du Chili ne doit pas nous amener à méconnaître les violations graves et constantes des droits de l'homme ailleurs dans le monde. Là aussi, les Nations Unies devraient agir.

153. Je suis heureux de l'entrée en vigueur des deux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Mon gouvernement ratifiera les Pactes de même que le Protocole facultatif sur le droit individuel de plainte dans un avenir proche. Mais les procédures de mise en oeuvre de ces instruments ne représentent qu'un minimum. Elles ne permettent pas de réagir comme il convient aux violations urgentes et graves des droits de l'homme. Il est temps que les Nations Unies créent le poste de commissaire des droits de l'homme, qui pourra faire des enquêtes, fournir ses bons offices et donner des conseils dans des situations concrètes mettant en cause les droits de l'homme. Le mécanisme des droits de l'homme qui existe déjà aux Nations Unies — je pense à la Commission des droits de l'homme et à sa sous-commission — doit entre-temps être renforcé. Actuellement, une hostilité ouverte ou cachée à l'égard de la cause des droits de l'homme empêche ces institutions d'être pleinement utilisées. Il peut donc se faire que la structure intergouvernementale des Nations Unies constitue parfois

⁹ Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme au Chili, créé aux termes de la résolution 8 (XXI) de la Commission des droits de l'homme.

un écran qui empêche que le voix des opprimés soit entendue. Je tiens donc à souligner l'importance des organisations non gouvernementales pour la défense des droits de l'homme : elles sont une source indispensable d'information et un instrument de formation du public et de soutien aux victimes de l'oppression. Les Pays-Bas s'opposent aux efforts visant à étouffer la voix et les droits de ces organisations.

154. Du point de vue économique, le monde n'est pas en bien meilleur état. La communauté internationale continue de faire face dans le monde à des conditions économiques et sociales qui exigent une action urgente et éclairée, mais à laquelle, jusqu'à maintenant, on n'a pas assez répondu sur le plan des mesures de principe. Les gouvernements du monde entier se trouvent devant des choix de principe pénibles et difficiles affectant directement le bien-être de leurs ressortissants. Dans le monde industrialisé, la lutte contre l'inflation et le chômage exige des sacrifices dans un état de prospérité; mais, ce qui est plus grave, dans beaucoup de pays en développement, la récession apporte un élément de désespoir à des situations déjà pénibles.

155. La question du développement et de la croissance n'est plus une affaire qui préoccupe et intéresse de manière immédiate le tiers monde seul. Aujourd'hui, ce qui est en jeu, c'est l'avenir et la gestion de l'économie mondiale dans son ensemble, tant dans l'intérêt des pays développés que des pays en voie de développement. Jusqu'à maintenant, malgré des efforts sérieux, le système des Nations Unies s'est avéré inadéquat pour faire face de façon cohérente à ces épreuves nouvelles et liées entre elles du développement du tiers monde et de la conservation de la croissance et de l'activité économique dans le monde industrialisé.

156. Qu'on l'appelle ou non nouvel ordre économique international, un réajustement fondamental des relations économiques internationales et des politiques nationales s'impose maintenant. Telle est la leçon des années 70.

157. Au lendemain des deux dernières sessions extraordinaires et d'autres conférences des Nations Unies, la Conférence sur la coopération économique internationale a constitué une autre étape dans le dialogue Nord-Sud. Les résultats de la Conférence ont été importants mais limités, car elle n'a pas provoqué la percée attendue dans le processus de négociation pour n'avoir pas reconnu la nécessité d'un changement de structure. Je regrette que la reprise de la trente et unième session¹⁰ n'ait pas permis d'arriver à un accord sur l'évaluation de la Conférence et sur les mesures qui doivent suivre.

158. La tâche immédiate de la présente session est de reprendre et d'intensifier l'impulsion politique, d'entamer ou de poursuivre des négociations sérieuses sur des points précis et de préparer l'avenir. Pour commencer, il est extrêmement nécessaire et urgent que les gouvernements tant des pays développés que des pays en développement s'unissent pour repousser les forces dangereuses du protectionnisme commercial et pour maintenir la demande d'importations des pays en développement en augmentant les transferts d'aide ou en employant d'autres moyens. Cela aura, à son tour, un effet stimulant sur l'économie du monde industrialisé.

159. Il convient d'adopter une approche nouvelle, plus pratique et plus directe, pour le choix des questions concrètes qui devront être négociées entre les plus intéressés. Je veux parler des produits de base, de la dette, du commerce et des investissements. Dans ces négociations, une différenciation des instruments s'impose selon les positions et les conditions particulières des pays développés et des pays en développement intéressés. Les négociations doivent prendre pour point de départ essentiel l'intérêt commun des riches et des pauvres. Elles doivent être en harmonie avec la stratégie globale et les objectifs globaux sur lesquels l'accord existe déjà.

160. Dans l'intervalle, la communauté mondiale doit entreprendre des préparatifs en vue d'une nouvelle stratégie du développement pour la mise en oeuvre d'un ordre économique international nouveau, dans l'intérêt des pays développés et en développement. Cette stratégie devrait contenir des éléments nouveaux : accorder une attention urgente aux besoins humains fondamentaux dans les pays en développement dans le cadre des changements de structure dans les pays en développement comme dans les pays développés; assurer la participation des peuples, y compris la jeunesse; mettre l'accent sur le rôle des femmes dans le développement; prévoir la diversification des instruments selon les besoins et les conditions, mais aussi des mesures permettant de maintenir la croissance et l'activité économique du monde industrialisé, dans le cadre d'un effort commun en vue d'un nouveau pacte mondial de développement.

161. Etant donné les tâches immenses qui nous attendent, je me félicite tout particulièrement de la mise en train de la Commission Brandt¹¹. Cette commission peut jouer un rôle complémentaire très important et avoir un effet de catalyseur sur la préparation d'une nouvelle stratégie du développement des Nations Unies.

162. Parmi les problèmes généraux que seul un effort commun permettra de résoudre, la question de l'énergie est l'un des plus pressants. Si des mesures suffisantes ne sont pas prises maintenant, une nouvelle crise de l'énergie plus sérieuse encore est presque inévitable dans les années 80 et elle affectera non seulement les pays les plus pauvres, mais aussi l'économie des pays développés. Les Nations Unies, jusqu'à maintenant, n'ont pas pu relever ce défi.

163. Les pays riches consomment une part disproportionnée des disponibilités mondiales en énergie. En conséquence, c'est essentiellement à eux qu'il appartient de conserver l'énergie, de favoriser une exploration et une exploitation intensifiées des sources d'énergie classiques et de trouver de nouvelles sources. Jusqu'à maintenant, on est très loin d'avoir assez fait. Le Gouvernement des Pays-Bas travaillera dans toutes les instances appropriées pour permettre la mise au point d'une politique active, commune et bien coordonnée dans ce secteur.

164. Je tiens, cependant, à lancer un avertissement. A mon avis, la situation de l'énergie est grave mais elle n'est pas désespérée au point que nous ne puissions évaluer avec lucidité toutes les possibilités d'augmenter les quantités d'énergie en tenant compte de leurs conséquences et de

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, 1976, 12^e séance, 108^e et 109^e séances.

¹¹ Commission indépendante sur les problèmes du développement international.

leurs effets secondaires. Le sentiment que le temps presse ne doit pas nous pousser à des décisions hâtives et prématurées. Il y a encore beaucoup à faire pour réaliser une plus grande efficacité de l'énergie. Une conférence récente, tenue sous le patronage de l'UNITAR, a montré que les sources de combustibles fossiles récupérables sont loin d'être épuisées et qu'un taux de récupération plus élevé est possible¹². D'autres sources d'énergie renouvelables sont prometteuses si, à tout le moins, les progrès techniques dans ce domaine reçoivent un appui plus grand qu'actuellement. J'espère que le travail préparatoire d'une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables donnera une forte impulsion à nos activités dans ce domaine. Cela pourrait être d'un immense profit pour les pays les plus pauvres et pour nous tous. Les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle plus actif en ce qui concerne la recherche et le développement de l'énergie et j'espère que la présente session de l'Assemblée générale appuiera la résolution pertinente du Conseil économique et social de l'été dernier, sa résolution 2119 (LXIII).

165. Moyennant les efforts opportuns et utiles de tous les intéressés, les possibilités de faire des économies d'énergie et de mettre au point d'autres sources d'approvisionnement sont telles qu'une politique sage et prévoyante de l'énergie permettra d'assurer à long terme l'équilibre entre l'offre et la demande dans ce domaine.

166. Je ne vois aucune raison impérative pour se lancer tête baissée dans le développement de l'énergie nucléaire. Une course dans le domaine de la technique nucléaire, si elle n'est pas freinée et contrôlée, pourrait avoir des effets secondaires dangereux et indésirables.

167. Je tiens à attirer tout particulièrement l'attention sur le danger mortel de prolifération des armes nucléaires, qui exige sans retard des mesures. Le Traité sur la non-prolifération et les garanties de l'AIEA constituent d'importantes contraintes politiques. Leur valeur politique et pratique ne devrait pas être sous-estimée. Toutefois, des techniques nucléaires nouvelles et perfectionnées sont actuellement en préparation, qui permettraient de franchir plus aisément le seuil de la capacité nucléaire militaire. Il convient d'agir dans deux directions. D'abord, le système existant de garantie et de contrôle doit être élargi et renforcé. Je recommanderai que l'AIEA accélère et intensifie ses études sur l'entreposage des matières fissiles en vue d'arriver rapidement à un régime d'entreposage international du plutonium, sous les auspices de l'Agence. En second lieu, nous avons besoin de toute urgence d'un cycle extrêmement sûr de combustible nucléaire, cycle qui ne contiendrait aucune quantité importante de matériau utilisable pour les armes. Nous devons mettre la technique nucléaire civile à l'abri de la prolifération.

168. Le Gouvernement des Pays-Bas se félicite donc vivement des propositions du président Carter pour une évaluation internationale des cycles de combustible nucléaire et participera activement à la Conférence qui aura lieu à Washington le mois prochain sur ce sujet. J'ai le grand espoir que cette évaluation aura pour résultat un effort de

coopération véritable de la part des fournisseurs aussi bien que des consommateurs des matériaux et de la technologie nucléaires, sans discrimination, afin de limiter les risques qui accompagnent l'emploi de l'énergie nucléaire, tout en satisfaisant les besoins fondamentaux en énergie de tous les pays. Pour parvenir à ce résultat, il est indispensable de ne préjuger en rien les résultats de l'évaluation. Il convient d'éviter toute nouvelle prolifération de techniques délicates qui augmenteraient la menace d'une prolifération des armes nucléaires.

169. La prompt conclusion d'une interdiction efficace et globale des essais renforcera grandement le régime de non-prolifération et les autres mesures destinées à limiter la course aux armements. Cela pose la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Les grandes espérances que l'on plaçait dans le bienfait de ces explosions ne se sont pas réalisées. A mon avis, il est temps d'éliminer l'inégalité fondamentale entre les puissances nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires dans ce domaine. Cela doit être réalisé par une interdiction globale des essais qui s'appliquerait également aux explosions nucléaires à des fins pacifiques par des nations individuelles et qui prévoirait que les puissances nucléaires s'imposeraient les mêmes retenues que les Etats non nucléaires. Il est temps de barrer cette route dangereuse de la prolifération, tant horizontale que verticale. En disant cela, je pense aussi aux entretiens sur la limitation des armes stratégiques. Je regrette que, jusqu'à une date récente, ces négociations n'aient guère avancé et n'aboutissent peut-être pas à un accord avant que le premier accord intérimaire de 1972 n'expire en octobre. Je tire cependant quelque encouragement de l'évolution prometteuse des discussions entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au cours de ces derniers jours. La réduction de la course aux armes nucléaires stratégiques est une question qui ne permet plus aucun retard.

170. J'ai le fervent espoir que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui sera convoquée sur l'initiative des nations non alignées, suscitera une nouvelle impulsion politique propice à des négociations de désarmement multilatérales fécondes et efficaces et, à cet égard, nous pensons que la Conférence du Comité du désarmement doit jouer un rôle important. La session extraordinaire devra accorder une priorité élevée au désarmement nucléaire, mais elle devra aussi s'attaquer au problème du commerce de plus en plus dangereux des armes classiques. Nos efforts communs et notre volonté politique décideront si la session extraordinaire parviendra à inverser le cours des événements.

171. Tous ces problèmes pressants ont en commun de profondes incidences morales. La discrimination raciale, le terrorisme, la torture des prisonniers, la répression si répandue des libertés humaines, l'injustice sociale, ont éveillé la conscience du monde. Celle-ci ne sera pas apaisée tant que ces pratiques immorales n'auront pas disparu. Il est immoral de vivre dans l'abondance et de continuer à laisser exister dans la pauvreté et dans la misère des centaines de millions d'êtres humains. Notre conscience ne saurait se taire lorsque l'humanité consomme et gaspille l'essentiel des ressources en énergie du monde sans se soucier des besoins de la majorité de la population du globe. Il serait inadmissible d'agir de manière précipitée et à courte vue en n'imposant pas un frein au danger de la prolifération nucléaire.

¹² Voir *The Future Supply of Nature-Made Oil and Gas* New York, Pergamon Press, 1977.

172. Le mécanisme institutionnel permettant de faire face aux multiples problèmes d'aujourd'hui n'a pas été suffisant et, dans certains cas, a même été totalement absent. Les Nations Unies ont joué un rôle trop passif, réagissant à des événements dangereux plutôt que les devançant. Les Etats Membres auraient-ils perdu confiance dans les Nations Unies et, si tel est le cas, pourquoi ? Je ne crois pas aux utopies, mais je reste pour ma part convaincu de la valeur de la Charte et du très grand potentiel de l'Organisation.

173. Les problèmes du monde d'aujourd'hui peuvent être résolus si les Etats Membres ont la volonté politique d'utiliser avec efficacité le système qui est à leur disposition. La septième session extraordinaire a démontré que cela est possible si les Etats sont disposés à négocier aux Nations Unies les questions essentielles d'une manière objective et à un niveau politique élevé. Cela s'applique à l'Assemblée générale elle-même, mais plus encore à ses organes clefs à composition restreinte tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social qui fournissent d'amples possibilités, en même temps que les instruments nécessaires à des négociations, tant officielles qu'officieuses.

174. J'invite instamment les Etats Membres à utiliser pleinement la Cour internationale de Justice qui a adapté ses procédures pour faire face à presque tous les cas ou différends entre Membres, d'une manière rapide et approfondie.

175. Et, parlant de droit international, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur l'initiative de l'Australie appuyée par les Pays-Bas et d'autres Etats et tendant à inscrire à l'ordre du jour de notre session la question du "Réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux". Cette initiative est un exemple des nombreuses possibilités d'innovation et de renforcement du système des Nations Unies que la Charte met à la disposition des Etats Membres.

176. Enfin, et ce n'est pas le moins important, le Secrétariat, que Dag Hammarskjöld a décrit et défendu de manière si brillante dans son discours à l'université d'Oxford le 30 mai 1961 et qu'il a caractérisé comme étant "un instrument complétant les méthodes diplomatiques normales de service actif et croissant dans l'intérêt commun". Les Articles de la Charte sont suffisamment explicites. L'histoire des Nations Unies nous fournit des précédents en abondance : le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées disposent de l'autorité voulue pour agir, faire preuve d'initiative et d'imagination. Je les engage à user de plus en plus de cette autorité en consultation, dans une interaction, avec les organes intergouvernementaux, pour servir l'intérêt commun des Etats Membres et de l'Organisation.

177. L'Organisation a été créée au lendemain du cauchemar de la seconde guerre mondiale pour être un instrument de paix nouveau et plus parfait. Le Charte demeure notre fil conducteur le plus précieux de coopération internationale. Mais la coopération ne se fait pas par elle-même et il convient de la cultiver constamment. Prenons conscience du nombre sans cesse croissant de problèmes que seule la coopération internationale permet de résoudre au sein d'institutions communes. Le temps compte avant tout. Nombreux sont les problèmes qui deviennent de plus en

plus difficiles à mesurer que le temps passe. Promettons-nous donc, une fois plus, d'agir dans le cadre d'une coopération efficace afin que la génération de l'an 2000 puisse porter un verdict positif sur les efforts de la génération d'aujourd'hui.

178. M. DE MEDEIROS FERREIRA (Portugal)¹³ : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'adresse à M. Lazar Mojsov mes félicitations les plus chaleureuses et mes meilleurs voeux à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je salue en lui un éminent homme d'Etat et diplomate, et je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'il représente une nation avec laquelle le Portugal, au cours de ces récentes années, a établi des relations de respect mutuel réciproquement avantageuses, qui atteindront rapidement un niveau d'étroite amitié et de coopération dont témoigne la visite officielle que fera le mois prochain au Portugal le maréchal Tito, sur l'invitation du président Ramalho Eanes.

179. Je tiens également à exprimer en quelques mots ma sincère reconnaissance et mes remerciements à M. Hamilton Shirley Amerasinghe, éminent représentant de Sri Lanka, autre nation amie à laquelle nous avons été liés depuis plusieurs siècles sur le plan historique et culturel, pour la manière dont il a présidé la trente et unième session de l'Assemblée générale, guidant ses travaux avec compétence et distinction.

180. Je suis particulièrement heureux de saluer l'éminent Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, auquel les Nations Unies et l'ensemble de la communauté des nations doivent tant pour sa vision éclairée de la vie internationale, son sens de l'histoire et de la justice, ses grandes qualités humaines et diplomatiques.

181. Egalement, c'est pour moi un grand plaisir que de saluer l'admission aux Nations Unies de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam, exprimant l'espoir que, très bientôt, une étroite coopération s'établira, au sein des Nations Unies, entre la délégation du Portugal et celles des nouveaux Etats Membres dont l'admission représente encore un nouveau pas, non seulement vers la fin du processus de décolonisation entrepris par les Nations Unies, mais également vers l'universalité de l'Organisation qui est grandement souhaitable.

182. L'année dernière, mon pays a voté en faveur de la résolution 31/21 de l'Assemblée générale, qui recommandait alors l'admission du Viet Nam en tant que Membre des Nations Unies. Cette année, nous avons eu l'honneur de figurer parmi les auteurs du projet de résolution qui tendait à approuver l'admission du Viet Nam aux Nations Unies.

183. Avec l'admission aux Nations Unies, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, de la République populaire d'Angola — que nous avons fortement appuyée et accueillie avec une joie profonde —, toutes les nations auxquelles a donné naissance la politique de décolonisation entreprise par le Portugal le 25 avril 1974 sont maintenant pleinement représentées aux Nations Unies. Ces nations portent témoignage de la détermination avec laquelle le

¹³ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Portugal a cherché à s'aligner avec l'histoire et à répondre non seulement à la pensée des Nations Unies, mais, avant tout, aux aspirations légitimes et naturelles des populations qui, pendant des siècles, avaient été sous la domination coloniale du Portugal.

184. Je salue tous les représentants de la communauté des nations ici présents, mais j'adresse un salut tout particulier aux représentants de l'Angola, des îles du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe, pays avec lesquels le Portugal et le Brésil forment aujourd'hui une vaste communauté humaine unie par les liens du sang, l'histoire, la tradition, la culture et une langue commune dans laquelle je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée, une langue qui, ainsi que je le déclarais ici l'an dernier¹⁴, est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la tâche qui consiste à rapprocher les hommes et à les aider à se libérer de leur aliénation.

185. Nous avons conscience qu'à l'avenir ce rôle sera admis par les Nations Unies elles-mêmes, grâce à la reconnaissance du portugais comme l'une des langues officielles de l'Organisation.

186. A cet égard, il est utile de souligner qu'en fait la langue portugaise a déjà été utilisée comme langue de travail dans des réunions internationales qui ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies; tel fut le cas alors de la récente Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est tenue à Maputo.

187. En conséquence, nous pensons que la langue portugaise peut jouer un rôle essentiel en aidant les hommes à surmonter leurs difficultés dans tous les domaines : idéologique, technique, politique et social.

188. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de souligner dans cette assemblée les grands principes qui guident le Portugal démocratique dans les relations internationales, principes qui sont inscrits dans notre constitution.

189. Depuis lors, au cours de la première année du Gouvernement constitutionnel, la République du Portugal a agi conformément à ces principes.

190. L'un des efforts de notre diplomatie que j'aimerais souligner tout particulièrement est la demande actuellement en instance du Portugal à être admis à la Communauté économique européenne, demande déposée en mars de cette année et à laquelle nous attendons une réponse.

191. L'état d'esprit qui a prévalu dans les entretiens qu'a eus le premier ministre Mario Soares dans les diverses capitales des neuf pays membres de la Communauté, entretiens auxquels j'ai eu le privilège d'assister, nous permet d'envisager avec confiance notre accession.

192. Actuellement, notre engagement envers une Europe démocratique, forte et unie, est total. Cependant, cette Europe démocratique ne doit pas être conçue comme une fin en soi, mais plutôt comme un facteur de stabilité et de paix mondiale, ainsi qu'un allié naturel des pays en

développement. Dans l'esprit du Portugal, une Europe démocratique doit constituer la base d'une politique de compréhension et de coopération à l'échelle mondiale.

193. Pour ce faire, il est nécessaire que toutes les nations européennes, même celles dont les régimes politiques sont différents, maintiennent sur le continent un climat de détente. C'est pourquoi nous attachons une grande valeur aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tient à l'heure actuelle à Belgrade. Le simple fait que cette conférence ait lieu est à nos yeux un signe des plus encourageants.

194. Nous irons à Belgrade dans un esprit constructif, prêts à reconnaître les résultats positifs obtenus à la suite de l'Acte final d'Helsinki, mais également en vue de renforcer son application.

195. Nous pensons que la détente en Europe encouragera la possibilité de parvenir à un ordre international qui sera plus stable et moins affecté par le spectre d'un conflit violent. S'il est possible de parvenir en Europe à une telle compréhension, il peut en être certainement de même dans d'autres régions.

196. A cet égard, le Portugal estime que la présence à Belgrade des pays de la région méditerranéenne est un moyen d'associer le plus grand nombre possible de nations aux efforts tendant à une telle compréhension.

197. Le monde continue à être troublé par de très graves problèmes exigeant l'attention accrue de la communauté des nations. L'Assemblée générale les examinera tous et nous espérons, pour notre part, apporter une contribution positive, sinon envers leurs solutions respectives, tout au moins en aidant à leur clarification et à une meilleure évaluation de leur ampleur.

198. Je ferai état de deux d'entre eux en particulier, en raison de leur gravité et du fait qu'ils représentent certainement ce que le Gouvernement portugais considère avec la plus grande attention, compte tenu de leur nature particulière, des intérêts et des valeurs en jeu et des multiples affinités qui nous lient avec les peuples intéressés.

199. En tant que pays européen situé dans la région de l'Atlantique, nous sommes liés à l'Afrique — et non seulement aux pays d'Afrique de langue portugaise — par de multiples liens vieux de plusieurs siècles. Nous ne pouvons demeurer indifférents à ce qui se passe en Afrique, non seulement en raison des efforts que peut avoir tout événement sur l'ordre international, mais également du fait de l'estime que nous éprouvons à l'égard des peuples africains et du respect dans lequel nous tenons leur lutte tendant à mettre fin immédiatement à toutes ces situations qui portent la marque intolérable du colonialisme ou qui représentent un défi inacceptable aux droits les plus fondamentaux de l'homme.

200. Le Portugal ne peut manquer de joindre ses efforts à ceux de toutes les nations et de toutes les forces politiques du monde qui condamnent la persistance stupide en Afrique australe des notions politiques, des institutions ou des formes de gouvernement qui, quels que soient les arguments invoqués pour leur défense, ne semblent destinés

¹⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième et onzième session, Séances plénières, 22^e séance.

qu'à assurer la survivance d'un ordre politique et social injuste et à éviter de donner satisfaction aux aspirations légitimes des populations de l'Afrique australe d'être maîtresses de leur propre destin.

201. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement portugais espère que l'indépendance de la Namibie, dans le respect total de son unité et de son intégrité territoriale, ne sera plus retardée. Nous avons confiance que les efforts diplomatiques actuellement entrepris pour rapprocher les différentes parties en cause dans cette affaire seront couronnés de succès et qu'il sera mis fin, au moyen de la négociation, à l'occupation illégale de la Namibie.

202. A cet égard, je voudrais rappeler ici la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité qui constitue un cadre approprié pour une solution acceptable de ce problème. Si l'on ne parvient pas à ce but, il sera impossible d'éviter une escalade du conflit armé qui dure depuis des années en vue de la libération de ce territoire, à la suite de l'intransigeance et de l'entêtement de la puissance occupante.

203. En même temps, le Gouvernement portugais exprime l'espoir que le régime rebelle de Rhodésie prendra fin rapidement. L'aggravation de la situation dans ce territoire aurait de sérieuses conséquences pour la paix et la sécurité des pays de la région et susciterait une justifiable appréhension de la part de la communauté internationale. On peut en trouver la preuve dans les attaques lancées contre le Mozambique et dans les incursions dans son territoire qui ont été condamnées par le Conseil de sécurité.

204. Nous espérons que l'on trouvera rapidement une solution pour mettre fin à la tragédie qui a lieu dans ce pays, en permettant l'établissement au Zimbabwe d'un vrai gouvernement par la majorité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra éviter d'autres sacrifices en vies humaines et l'accroissement de la haine et des tensions raciales. En outre, la détérioration continue du conflit pourrait rendre inévitable l'intervention de forces extérieures.

205. A cet égard, j'estime qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention des Nations Unies sur les récentes propositions du Royaume-Uni, qui ont été pleinement appuyées par le Gouvernement des Etats-Unis, tendant à restaurer la légalité en Rhodésie et à trouver une solution à la question rhodésienne.

206. Par ailleurs, nous condamnons expressément la doctrine de l'*apartheid*, de même que ses pratiques. Notre position est d'autant plus ferme que, malgré les fautes dont on a accusé le Portugal durant sa période coloniale, et que nous n'avons jamais cessé de condamner les démocrates portugais, nous avons toujours abhorré toutes les formes de discrimination raciale. La fin du racisme ne devrait en aucune façon signifier la séparation de races par continent, mais plutôt la coexistence et l'interpénétration dans les régions que l'histoire a réunies. C'est dans cet esprit que le Portugal a assisté récemment à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* qui s'est tenue à Lagos.

207. Une autre région du monde — le Moyen-Orient — est devenue, au cours des 30 dernières années, le théâtre d'une tragédie qui, malgré tous les efforts déployés pour y mettre fin et les affirmations répétées des pays intéressés à l'effet

qu'ils désirent aboutir à une solution pacifique, a déjà entraîné plusieurs milliers de victimes. Cette tragédie a posé et continuera probablement de poser une grave menace à la paix mondiale, et elle illustre d'une façon frappante comment la peur, les fausses notions de sécurité et l'esprit sectaire peuvent induire en erreur ceux qui gouvernent.

208. Le Portugal n'a pas d'intérêts directs dans la région. Cependant, les vicissitudes de l'histoire nous ont liés, par la culture et par le sang, aux peuples qui ont été les victimes de ce drame.

209. Le peuple et le Gouvernement portugais estiment qu'il est intolérable que des millions d'êtres humains continuent à vivre au Moyen-Orient sous la menace, et parfois sous les dures lois de la guerre, malgré tous les efforts déployés pour trouver une formule de paix susceptible d'assurer à chaque Etat de la région sans exception le droit à l'existence, ainsi que le droit du peuple palestinien de créer sa propre patrie.

210. Il faudrait trouver une formule qui garantirait à Israël le respect de ses frontières et son droit à l'existence, tout en l'empêchant définitivement de continuer, sous quelque prétexte que ce soit, d'occuper des territoires qui ne lui appartiennent pas et qui ont été conquis par la force il y a 10 ans. Il faudrait aussi l'empêcher d'étendre son influence par l'établissement illégal de colonies de peuplement qui ont simplement pour but de consolider, sinon de perpétuer, un *statu quo* que la conscience internationale a clairement condamné à juste titre. Le Portugal s'associe à cette condamnation, et s'il ne l'a pas fait auparavant, c'est simplement parce qu'il estime que cette tribune est l'endroit le plus propice pour le faire.

211. Je répète : il faut trouver une formule qui priverait Israël de l'autorité qu'il revendique sur le peuple palestinien, en déniaut à ce peuple le droit d'être le maître de sa destinée nationale, alors qu'il s'arroge ce même droit. Il faut trouver en fait une formule qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à créer sa propre patrie, droit que la communauté internationale a reconnu à l'unanimité.

212. Le Portugal appuie la convocation rapide de la Conférence de Genève avec la participation des représentants du peuple palestinien, de façon à reconnaître ses aspirations et d'accorder à Israël des garanties de sécurité.

213. Pour ce qui est de l'Extrême-Orient, mon pays continue d'exercer des responsabilités officielles à l'égard du Timor oriental. Comme nous l'avons maintes fois déclaré, le Portugal n'a nul intérêt dans cette région, si ce n'est celui de mener à terme, de la meilleure façon possible, le processus de décolonisation de tous les territoires non autonomes sous administration portugaise. Nous pensons que cela ne pourra être réalisé qu'en respectant le droit du peuple du Timor à l'autodétermination et à l'indépendance, comme le stipule la résolution 1514 (XV), applicable à tous les peuples sous domination coloniale. Les circonstances étant bien connues de tous, nous devons nous en tenir à cet égard aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité.

214. Mon gouvernement est prêt, comme il l'a toujours été, et ce dans la mesure de ses possibilités, à coopérer pleinement avec les Nations Unies dans ce domaine.

215. Je voudrais, à ce stade, m'attarder sur quelques réflexions qui viennent à l'esprit lorsque l'on songe à l'histoire des Nations Unies et aux exigences auxquelles nous devons faire face dans les relations internationales actuelles.

216. Si nous analysons les activités des Nations Unies à ce jour, si nous essayons d'évaluer les domaines dans lesquels leur action est la plus nécessaire et la plus urgente, nous pouvons assurément conclure que les Nations Unies entrent dans une nouvelle phase de leur existence.

217. L'Organisation a été conçue et ses structures élaborées au cours de la seconde guerre mondiale; elle a commencé à fonctionner à un moment où les tragédies et les souffrances du passé étaient encore fraîches à la mémoire, et où la peur d'une catastrophe encore plus grande en cas d'une autre guerre était vivace dans nos esprits. Il va de soi, dans ces circonstances, que le maintien de la paix et de la sécurité internationales était une préoccupation fondamentale. C'est ainsi que les divers organes des Nations Unies, pendant les premières années de leur existence, ont consacré une grande partie de leurs travaux à des tâches qui consistaient à éviter l'éruption de conflits internationaux ou à essayer d'apporter une solution, par des moyens pacifiques si possible, aux conflits que l'on ne pouvait malheureusement éviter.

218. Certes, il n'est guère possible d'évaluer l'importance des actions entreprises par les Nations Unies — ou même leur simple existence — pendant ces événements. Il est donc difficile d'évaluer la contribution précise des Nations Unies pour prévenir un conflit donné ou pour apporter une solution à une crise donnée. Il est particulièrement difficile de dire dans quelle mesure le fait qu'une troisième guerre mondiale a pu être évitée est dû aux Nations Unies. Mais nous pouvons certainement arriver à la conclusion que le fait d'avoir vécu dans une situation de paix relative est lié à l'existence et aux actions des Nations Unies, tout comme l'a été la solution de nombreux conflits.

219. Mais la paix et la sécurité ne sont pas le seul objectif des Nations Unies. Et s'il est bien évident que cette guerre a causé des tragédies que la conscience humaine répugne à voir se répéter, il est également vrai que des situations persistent avec leur cortège de souffrances et de sacrifices, pour une grande partie de l'humanité, et qui dans certains cas ne sont pas moins horribles que celles causées par la guerre.

220. D'autre part, l'attention de l'Organisation internationale devait donc se concentrer naturellement sur des situations qui s'étendaient au-delà des frontières des Etats. L'exemple le plus frappant est sans aucun doute celui des peuples qui ne jouissaient pas encore de leur indépendance ou celui des peuples qui étaient dominés par d'autres peuples : bref, le cas des peuples sous domination coloniale.

221. Il n'est donc pas surprenant que, après avoir établi certaines structures tendant à réduire le risque d'une autre guerre mondiale, les Nations Unies se soient lancées dans une campagne mondiale contre le colonialisme. Il ne faut pas oublier que cette action a été motivée par la solidarité, ou parfois même par des intérêts politiques qui n'étaient pas toujours directement liés au degré de justice ou

d'injustice prévalant dans chaque situation coloniale; mais, à mon avis, de telles situations constituaient, sans aucun doute, un domaine dans lequel l'intervention des Nations Unies était moralement juste, légale et politiquement viable, conformément aux objectifs de la Charte.

222. L'action des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation n'est malheureusement pas complète. Des situations subsistent qui, de par leur dimension et leur gravité, exigent que les efforts entrepris dans ce domaine se poursuivent avec la même vigueur. Mais la fin de la route est néanmoins en vue et il n'est plus risqué de dire que les jours du colonialisme sont comptés.

223. Nous avons toute raison de nous féliciter des changements qui se sont produits dans la lutte contre le colonialisme et nous devons nous rappeler que la victoire dans ce domaine permettra aux Nations Unies de concentrer leurs efforts sur d'autres domaines où règnent des situations devant lesquelles la communauté internationale ne peut rester indifférente et qui exigent des mesures urgentes et efficaces.

224. Le premier problème auquel il faut faire face et à propos duquel il nous faut surmonter d'urgence l'impasse actuelle et réaliser des progrès visibles est celui du désarmement.

225. Nous sommes parfaitement conscients de la complexité des négociations en matière de désarmement. Nous comprenons l'inquiétude légitime des Etats quant à leur sécurité et leur défense. Mais l'actuelle situation est tout à fait inacceptable et personne ne peut douter de l'urgence qu'il y a à trouver une solution.

226. C'est donc avec un nouvel espoir que nous attendons la réunion, en 1978, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au désarmement, et ce, non parce que nous prévoyons qu'on y décidera une réduction spectaculaire des armements, mais parce que nous avons le sentiment que cette session extraordinaire sera un pas important vers la création d'une mentalité nouvelle, d'un esprit nouveau, qui entoureront l'examen de ces questions. En effet, ce n'est que dans un esprit nouveau que la situation présente pourra être surmontée et, sans lui, aucun mécanisme, aucune négociation ne pourra dissiper la menace constante de destruction apocalyptique sous laquelle nous vivons.

227. En même temps que j'exprime ici l'engagement du Gouvernement portugais de faire preuve d'une coopération pleine et entière, je lance un appel à tous les Etats ici représentés pour qu'ils fassent tous leurs efforts, de façon courageuse et décidée et en utilisant toutes les ressources de leur imagination, pour trouver des solutions à ce problème qui pèse de façon décisive sur les autres problèmes qui se posent de nos jours à l'humanité. Nous devons toutefois nous rappeler que les éléments de sécurité essentiels aux petites nations ne sont pas toujours offerts par les grandes puissances.

228. On peut dire, je crois, que les situations qui causent les plus grandes souffrances à l'humanité tiennent essentiellement à l'une des deux raisons suivantes : le fait que les êtres humains se voient nier l'exercice effectif de leurs

droits légitimes ou le fait qu'ils se trouvent dans une position telle que, même si aucune action répressive n'est exercée contre eux, ils ne sont pas à même de satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux.

229. En ce qui concerne la première situation, la réponse devra être trouvée dans la défense et la protection des droits de l'homme. L'existence même de la deuxième situation souligne la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international. Les deux tâches essentielles des Nations Unies dans la période suivant la décolonisation doivent être par conséquent la protection des droits de l'homme et l'instauration d'un nouvel ordre économique dans le monde.

230. Notons, bien entendu, que ces objectifs sont inscrits dans la Charte et ont été recherchés par les Nations Unies, d'une façon ou d'une autre, depuis la naissance de notre organisation. Le changement fondamental qui a eu lieu réside, selon nous, dans le fait qu'existent maintenant des conditions plus favorables de même qu'un plus grand sentiment d'urgence quant à la nécessité de réaliser ces objectifs.

231. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'efficacité de l'action des Nations Unies a été limitée par la suspicion qui fait obstacle à la coopération internationale dans ce domaine. Toutefois, nous estimons que les difficultés qui se présentent inévitablement ne peuvent en rien servir de prétexte pour nous laisser aller à la passivité.

232. Assurer la pleine protection des droits de l'homme et bâtir un ordre économique nouveau et plus juste, voilà les défis aujourd'hui lancés à l'humanité. Ces deux aspects sont à notre sens inséparables.

233. Le Portugal est particulièrement soucieux de la protection des droits de l'homme et s'est engagé dans le processus qui lui permettra d'être partie à l'ensemble des instruments internationaux tendant à une défense effective de ces droits. Parmi ces instruments, je rappellerai la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales¹⁵ et les Pactes internationaux des droits de l'homme.

234. J'ai déjà eu l'occasion, il y a un an, de rappeler qu'il n'est pas étonnant que le Portugal attache une importance particulière à la protection des droits de l'homme. L'expérience d'un régime dictatorial qui ignorait les droits et garanties individuels les plus élémentaires nous a montré à l'évidence combien il est important de les respecter. A ce sujet, d'ailleurs, notre constitution contient des dispositions claires et contraignantes.

235. Parlant des droits de l'homme, je ne saurais manquer de souligner la nécessité d'attacher une attention toute particulière à la protection des droits de l'homme des travailleurs migrants. Nous pensons que c'est là une question pour laquelle les organisations internationales ont une responsabilité spéciale. Le Gouvernement portugais est fermement résolu à explorer toutes les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et à rechercher, conjointement avec d'autres pays, des solutions meilleures à ce problème.

236. L'instauration d'un nouvel ordre économique international a également soulevé certains problèmes d'une nature particulière qui nécessitent la modification de structures que nous considérons traditionnellement comme relevant des affaires intérieures de chaque Etat. Pour entreprendre de modifier ces structures, il faut se rappeler que le monde est devenu plus interdépendant, que la destinée d'un homme est liée de plus en plus à celle des autres hommes et que le champ de la coopération internationale doit s'élargir progressivement.

237. Le dialogue Nord-Sud s'est amplifié ces dernières années. Diverses formules institutionnelles ont été essayées dans la recherche de l'équilibre nécessaire entre les nations riches et les nations pauvres. L'un des exemples les plus frappants est celui de la Conférence sur la coopération économique internationale qui s'est terminée en juin dernier à Paris. La conclusion à laquelle elle est arrivée, à savoir que le dialogue doit se poursuivre dans les instances appropriées, demeure importante. Nul ne peut douter que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées sont l'une de ces instances, la principale peut-être. Les Nations Unies devront donc absolument préparer les arrangements institutionnels leur permettant de s'acquitter de cette tâche. Dans le domaine économique, la spontanéité n'est plus acceptable.

238. A ce propos, les travaux qui ont lieu aux Nations Unies en ce qui concerne le droit de la mer et un nouveau régime des océans méritent une attention particulière.

239. Le Portugal continue de participer activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et à suivre l'évolution des événements liés à l'élaboration d'un nouveau régime des océans qui tiendra compte et des nécessités de la communauté mondiale et de l'esprit du nouvel ordre économique.

240. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés pendant la sixième session de la Conférence. Nous conservons cependant quelques appréhensions devant les difficultés qui persistent dans certains domaines et qu'il faut surmonter dans un esprit de compromis afin que l'on puisse aboutir à un texte reflétant le consensus général et représentant un équilibre acceptable entre les positions et intérêts divers qui sont en jeu.

241. Nous estimons qu'il est d'une extrême importance que la convention codifiant le nouveau droit de la mer soit adoptée dans un proche avenir, non seulement parce qu'elle représentera une grande contribution à la paix et à la compréhension mutuelle, dans le cadre des Nations Unies, mais aussi parce qu'elle fournira aux petits Etats côtiers des garanties pour le respect de leurs droits, particulièrement ceux qui concernent l'utilisation des ressources.

242. D'autre part, la convention fournirait également des garanties aux pays développés et sauvegarderait leurs intérêts vitaux, en tant que puissances maritimes, en assurant la sécurité des importants investissements nécessaires à l'exploitation du fond des mers. Il n'est cependant pas suffisant de mettre au point un nouveau régime juridique des océans sans veiller en même temps à réunir les conditions institutionnelles qui faciliteront son application, et sans contribuer à la coopération internationale nécessaire.

¹⁵ Signée à Rome, le 4 novembre 1950. Pour le texte, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 213, n° 2889.

243. S'il est vrai que les organismes qui font partie des Nations Unies et qui sont compétents pour les affaires océaniques ont joué un rôle important dans la région, il est vrai aussi qu'ils n'ont pas toujours pu répondre aux besoins nouveaux, aux changements et aux problèmes découlant de nouvelles techniques. A notre avis, ce fossé entre les institutions et les fonctions doit attirer l'attention des organes les plus élevés des Nations Unies. Des ajustements et des améliorations — certains sont d'ailleurs déjà en cours dans les institutions spécialisées et dans d'autres organismes nécessitant la création de nouveaux mécanismes de coopération — doivent être intégrés de façon rationnelle et efficace pour répondre aux nouvelles exigences de la communauté internationale. Il faut d'abord accorder la priorité à un accroissement de l'aide apportée aux Etats Membres qui ont besoin d'une assistance internationale, en particulier aux nations en voie de développement, facilitant ainsi l'application du nouveau régime de l'océan tout en veillant à ce que les pays intéressés puissent en tirer le plus grand profit pour leur développement économique et social.

244. Lorsque la Conférence atteindra son stade final, il sera bon que l'Assemblée générale étudie cette question importante.

245. Mon gouvernement désire contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la coopération internationale, a pris l'initiative d'offrir Lisbonne comme site éventuel de l'un des organes qui pourraient être créés à la suite de la Conférence du droit de la mer, à savoir pour le Tribunal du droit de la mer, et nous espérons que cette offre sera favorablement accueillie par les Etats Membres.

246. J'aimerais dire quelques mots d'un autre rôle très important des Nations Unies; il s'agit de la coopération dans les matières qui intéressent au premier chef les affaires intérieures d'un Etat mais qui, par leur nature, leur signification ou leur dimension, dépassent les frontières de cet Etat. Mon pays fait face aujourd'hui à une situation de ce genre et j'aimerais en parler ici.

247. On sait que la décolonisation des territoires qui, en 1974, étaient sous administration portugaise, a provoqué l'arrivée au Portugal de centaines de milliers de personnes, chiffre des plus impressionnants lorsque l'on songe à la taille et à la population normale de mon pays. Il est peut-être bon de rappeler et d'analyser certains aspects de cette situation.

248. Premièrement, l'arrivée de ces personnes a été la conséquence directe de la décolonisation, une décolonisation entreprise après la révolution du 25 avril 1974 en stricte conformité avec les objectifs des Nations Unies et dans le cadre défini par la Charte et par les résolutions de l'Assemblée générale, en étroite coopération avec les Nations Unies.

249. Deuxièmement, les personnes intéressées viennent de différentes régions du monde et ont donc des nationalités différentes.

250. Troisièmement, le Portugal, bien que conscient des problèmes qui pourraient en résulter, a décidé que le moyen le plus immédiat et le plus efficace de faire face à la situation serait d'admettre les personnes en question dans le

pays sans opposer aucun obstacle ni aucune barrière à leur entrée.

M. Mojsov (Yougoslavie) prend la présidence.

251. Quatrièmement, la communauté internationale, consciente de la nature particulière de ce phénomène et intéressée à ce que l'on permette à ces personnes de se rendre dans l'endroit de leur choix, a contribué financièrement aux opérations de transport et même, dans une certaine mesure, aux frais d'installation.

252. De ce que je viens de dire, il faut conclure qu'il s'agit ici d'un phénomène qui s'est produit à l'intérieur des frontières d'un Etat mais qui, en fait, intéresse et préoccupe toute la communauté internationale. Le Portugal étant le lieu de destination le plus opportun et le plus immédiat, n'a pas hésité à admettre tous ceux qui demandaient à y entrer; il n'a pas non plus opposé d'obstacles ni imposé de conditions. Pour ce qui est des dépenses qui sont la conséquence de ce phénomène, il ne semble pas juste que le Portugal seul supporte le fardeau de financer une tâche qui semble intéresser la communauté internationale. Cela est d'autant plus vrai si l'on se souvient de l'importance de ces dépenses et de la limitation de nos ressources; une telle solution imposerait de lourds sacrifices au peuple portugais.

253. La communauté internationale, et notamment certains organes des Nations Unies, nous a déjà apporté quelque assistance en ce domaine. Cependant, le fardeau financier qui continue d'être le nôtre dépasse toujours notre capacité et, en conséquence, il est probable que, dans un proche avenir, nous devons conclure un accord de coopération avec d'autres pays ayant des liens avec les populations intéressées, et demander une plus large participation de la communauté internationale à la solution de ce problème.

254. A cet égard, je ne peux manquer de mentionner l'accord conclu entre le Portugal et la République populaire d'Angola concernant le retour en Angola des ressortissants de ce pays ainsi que l'assistance, quelque limitée qu'elle soit, fournie par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en relation avec l'admission sur le sol portugais de personnes expulsées du Mozambique.

255. J'ai eu l'occasion l'an dernier de mentionner le rôle des Nations Unies et de son mécanisme de prise de décisions et j'ai souligné quelques points de faiblesse de ce mécanisme. Le domaine d'action plus large pour les Nations Unies dont je viens de parler semble conférer un caractère plus aigu encore à cette question. Il semble donc justifié d'y réfléchir une fois de plus.

256. Les divers organes des Nations Unies, en adoptant des résolutions à propos des problèmes qui leur sont soumis, doivent, autant que possible, se faire les interprètes des intérêts de la communauté internationale. Mais l'adoption d'une résolution exprimant ces intérêts ne découle pas automatiquement de l'utilisation d'une formule donnée ou d'un mécanisme donné. Les divers Etats doivent donc, à un certain moment, exprimer ensemble la volonté de l'Organisation des Nations Unies tout en restant conscients du fait qu'ils sont les agents de la communauté internationale et que, pour la même raison, ils ne doivent jamais adopter des

positions entièrement discrétionnaires ni non plus défendre exclusivement leurs intérêts propres dans la question à l'étude.

257. La possibilité d'atteindre cet objectif dépend aussi, naturellement, de l'amélioration du système dans son ensemble et de l'acceptation de certaines règles de conduite concernant la définition des positions aux Nations Unies. Mais l'élément essentiel semble reposer dans la volonté politique des Etats et leur détermination de faire en sorte que les résolutions des Nations Unies reflètent véritablement les intérêts de la communauté internationale. Pour qu'il en soit ainsi, le principe de l'égalité des Etats doit trouver sa meilleure expression à l'intérieur des Nations Unies. C'est ainsi seulement que tous les autres principes universels sur lesquels l'Organisation est fondée seront totalement reconnus et mis en oeuvre.

258. M. NOGUES (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Il m'est donné une fois encore d'avoir l'honneur de m'adresser à cet illustre aréopage, désireux que je suis de faire connaître, fût-ce brièvement, le point de vue du Gouvernement de mon pays sur les nombreux points inscrits à notre ordre du jour.

259. Je désire adresser un salut tout particulier à M. Lazar Mojsov, l'éminent diplomate qui préside cette assemblée, et lui présenter nos vœux très sincères dans l'exécution de sa tâche prestigieuse, mais difficile. Connaissant ses compétences, nous ne doutons pas une seconde qu'il n'y parvienne.

260. Je voudrais également redire au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, toute notre satisfaction pour le travail qu'inlassablement il accomplit au service de la communauté internationale.

261. Au début de mon exposé, il m'est également très agréable de souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux Etats qui sont devenus Membres de l'Organisation, avec l'espoir fervent qu'ils trouvent ici le chemin largement ouvert vers la prospérité.

262. La lecture de la presse quotidienne nous a habitués à interpréter le mot "détente" comme un signe magique marquant le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales et dans l'équilibre de la puissance mondiale. Et pourtant ! en ce moment même, notre communauté ne peut qu'être vivement préoccupée par des situations qui menacent à tout moment de détruire les valeurs de notre civilisation. Et je ne veux pas parler seulement des zones où se manifestent des symptômes inquiétants d'atteinte — réelle ou potentielle — à la paix et à la sécurité; je veux également parler de cet autre domaine secret et indéfinissable où, par la subversion et sous le couvert d'idéaux élevés, l'on frappe de terreur l'humanité, à la poursuite de chimères diaboliques pour instaurer de nouveaux systèmes politiques hallucinants dans lesquels le citoyen est opprimé, la liberté exterminée et les nations asservies.

263. Plus d'un éminent dirigeant des pays d'Amérique latine a déjà fait ressortir avant moi, du haut de cette tribune, cette situation pénible et faussée que connaît le monde. Alors que les représentants des grandes puissances — qui tiennent d'une main tremblante le flambeau du

pouvoir et de la domination — proclament la fin de la guerre froide et le remplacement de celle-ci par le règne fragile de la détente, des peuples entiers se voient confrontés de manière spectaculaire à la subversion et au terrorisme, attisés de l'extérieur par des forces toutes-puissantes qui ont choisi, pour leur implacable domination, des cibles situées à tous les points cardinaux du monde, y compris dans notre Amérique.

264. Le Paraguay — qui connaît une ère de paix, de sécurité, de tranquillité et d'ordre sans précédent dans son histoire politique agitée — est vivement préoccupé par cette faillite de la conscience universelle.

265. Le Paraguay, qui fait partie de cette grande majorité des pays dans les mains desquels ne se trouvent pas les décisions finales du pouvoir et de la domination, croit fermement à la valeur d'exemple de la morale qui permet d'améliorer toutes les relations dans le cadre de l'ordre et d'une vie commune internationale civilisée et harmonieuse.

266. Mon pays fonde tout son espoir dans le travail et dans la mission qui a été historiquement confiée aux Nations Unies, étant donné que c'est le seul chemin viable que l'on puisse parcourir à la recherche d'horizons plus lumineux pour une humanité avide de paix et de bien-être.

267. C'est la raison pour laquelle c'est avec inquiétude que nous voyons apparaître certaines menaces visant à perturber la paix et la sécurité, où que se manifestent ces menaces : en effet, la fabuleuse technique qui permet des prodiges et qui nous a habitués à une félicité facile a rétréci la planète, la transformant en un véritable village où foisonnent les soupçons et dans lequel chacun a peur de son voisin et s'en méfie. Et cette crainte atteint son point culminant lorsque nous constatons que ces foyers de friction sont entretenus, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici, sans tenir compte du cadre efficace que représentent les Nations Unies et leurs organismes appropriés, dans un oubli criminel de ce que nous commande expressément la Charte pour garantir le règne de la raison et du droit.

268. Quoi qu'il en soit, le Paraguay a toute confiance que le jugement et l'esprit de justice l'emporteront et permettront de trouver des solutions adéquates aux problèmes qui nous préoccupent tous. Je pense en particulier à la guerre civile au Liban, à la situation à Chypre, à la guerre devenue interminable au Moyen-Orient, aux questions brûlantes qui se posent dans tout le continent africain et à tant d'autres problèmes qui font obstacle à ce désir légitime d'adopter un idéal et de le concrétiser afin de satisfaire notre condition d'êtres humains.

269. Le Paraguay sera toujours prêt à appuyer les mesures que la communauté internationale déciderait d'adopter afin de faire obstacle au terrorisme; à cet égard, il est utile de rappeler que la défense des droits de l'homme doit s'appliquer avec autant de zèle et de passion aux victimes innocentes de l'ignoble fléau de la terreur qui se déchaîne sans pitié et sans miséricorde.

270. Ce noble souci de la défense des droits fondamentaux de l'homme, que mon pays partage et respecte, voilà qu'il est utilisé dans les instances mêmes des Nations Unies avec un critère partial et "sélectif".

271. Il est quand même paradoxal que, alors que nous savons parfaitement qu'il y a des chiffres effrayants qui reflètent des génocides indicibles qui prennent place dans certains pays sous prétexte d'instaurer de nouvelles structures du pouvoir, l'on prétende refuser à d'autres pays le droit sacré de défendre leur autodétermination, leur liberté et leur style traditionnel de vie.

272. Le Paraguay a adopté et continuera à adopter toutes les mesures qui, s'inscrivant dans le cadre strict de la loi, seront nécessaires pour défendre sa tradition séculaire et son style inaliénable de vie démocratique et indépendante — une démocratie qui, dans ma patrie, ne connaît pas la ségrégation, raciale ou d'un autre type, ni les différences de classe ou de fortune; une indépendance fière qui ne se soumettra jamais à aucun assujettissement, qu'il vienne de l'intérieur ou de l'extérieur.

273. Le Paraguay ne souhaite pas s'éloigner de ces valeurs, car si cela devait se produire, la vie cesserait d'avoir le sens et la dignité que nous a légués une histoire qui nous remplit d'orgueil et nous fortifie dans la lutte quotidienne pour la vie.

274. Un des points les plus pressants inscrits à notre ordre du jour est celui du désarmement. On prévoit de convoquer, en 1978, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. En même temps, les organisations spécialisées nous font connaître les sommes exorbitantes qui sont investies dans les armements, et pas seulement par les grandes puissances, dans une course qui ne saurait mener le monde vers une ère de paix et de tolérance, mais bien plutôt vers un enfer de doute et de grave danger. D'un autre côté, au bord opposé, la situation économique des pays en développement se dégrade chaque jour davantage, dans un monde où la méfiance de la majorité des nations, à l'égard du progrès et du bien-être, va de pair avec la réussite ou l'échec de l'humanité en matière de paix réelle.

275. La nouvelle session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est terminée il y a peu de temps dans cette même ville de New York sans que les pays sans littoral comme le Paraguay puissent être assurés que leurs incontestables et justes revendications seront prises en considération lors de l'élaboration du texte final de la future convention internationale.

276. Le Paraguay croit au droit imprescriptible de tous les pays sans littoral à avoir accès aux ressources de la mer, patrimoine commun de l'humanité. C'est dans cet esprit que nous espérons pouvoir arriver à négocier, dans le cadre bilatéral, des solutions favorables à ce qui représente un défi passionnant et fondamental, à savoir ce droit aux richesses maritimes pour toutes les nations.

277. Le Gouvernement de mon pays veut également faire ressortir le travail remarquable et utile effectué par l'Organisation, qui a su tenir des réunions universelles sur des thèmes aussi brûlants que celui qui a trait à l'environnement de l'homme sur cette planète. Je veux parler de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui s'est tenue à Mar del Plata, et de la Conférence des Nations Unies sur la désertification. Le recours à des techniques perfectionnées et ambitieuses exige que le monde entier se réunisse pour

délibérer sur ces thèmes étant donné que c'est du bon recours aux ressources naturelles que dépend la santé de l'écologie universelle sans laquelle la vie même de ceux qui vivent sur cette planète est en danger. Or, qu'est la planète, sinon une patrie qui nous est chère à tous ?

278. Le Gouvernement du Paraguay voudrait exprimer, comme l'ont fait en d'autres occasions d'autres représentants, sa satisfaction de la mission qu'accomplit chez nous le PNUD. Nous voudrions également manifester notre reconnaissance aux Etats qui coopèrent à ce programme et qui, par leur assistance technique et financière, contribuent de manière notable au développement du Paraguay.

279. Nous sommes de plus en plus préoccupés, dans des pays comme le Paraguay, par les difficultés auxquelles se heurtent tous les jours, tant à l'intérieur de notre organisation qu'à l'extérieur, ceux qui ont à lutter pour l'établissement d'un ordre économique international plus juste, dans lequel les pays exportateurs de produits de base et de matières premières pourraient trouver les moyens nécessaires pour encourager leur propre développement et leur propre progrès, afin de tenir compte du bien-être de leurs peuples.

280. Le gouvernement consacre des efforts constants et soutenus au développement harmonieux du pays ainsi qu'à l'augmentation constante de ses exportations et de sa production en général. Mais il est absolument indispensable de signaler qu'il existe certains facteurs extérieurs qui font directement obstacle à ces efforts. Il ne s'agit pas seulement du problème connu des prix trop bas des matières premières sur le marché international; voilà de nouveaux obstacles érigés par des groupes de pays hautement industrialisés, qui nous vendent des produits finis à des prix chaque jour plus élevés et qui s'opposent aux exportations des pays en voie de développement. Je veux parler en particulier du cas de la viande de boeuf qui se pose pour le Paraguay; en effet, depuis un certain nombre d'années, notre pays n'a plus accès à un débouché pour lui traditionnel, la Communauté économique européenne.

281. Le Paraguay est également préoccupé sérieusement par certaines thèses qui sont défendues dans des réunions internationales et qui paraissent maintenant sous-tendre certaine philosophie du système général des Nations Unies. On indique, en effet, dans ce forum qu'il serait opportun de diminuer les appuis techniques et financiers internationaux que l'on accorde aux pays qui sont sur le point de "décoller" économiquement pour remettre l'accent sur les besoins des pays économiquement moins favorisés. Une telle prise de position signifierait la création d'un niveau intermédiaire des nations qui, sous ce prétexte, se verraient privées d'une assistance très nécessaire. Il est logique de penser, à la lumière de déclarations entendues ici, que les pays qui seraient directement affectés seraient pour ainsi dire presque tous des pays d'Amérique latine.

282. Un autre fait convient d'être souligné aujourd'hui, qui préoccupe aussi le Gouvernement du Paraguay, c'est la très faible représentation de nos pays du groupe d'Amérique latine dans les plus hauts postes administratifs du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées. Une statistique digne de foi démontre que, sur 26 postes importants, aucun n'est occupé par des repré-

sentants de nos pays. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette situation injuste porte atteinte à un des aspects essentiels du système des Nations Unies, la représentation géographique proportionnelle.

283. Voilà trois semaines à peine qu'ont été signés à Washington les nouveaux traités du canal de Panama. Cet acte important s'est déroulé en présence des présidents du continent américain ou de leurs représentants, ce qui est une preuve irréfutable de notre esprit de solidarité et de la foi que nous partageons dans un même espoir. Nous nous félicitons que le dialogue l'ait emporté sur des confrontations stériles.

284. Pour conclure, je formule les vœux les plus sincères pour que cette session de l'Assemblée générale contribue de manière efficace à nous assurer, ainsi qu'à nos enfants et à leurs descendants, un monde plus libre, plus honnête, plus juste et plus humain, désir immuable de l'humanité tout entière sur la voie de son autoperfectionnement.

285. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Les représentants du Kampuchea démocratique et des Comores ont demandé à exercer leur droit de réponse. L'Assemblée se rappellera que, lors de sa 5^e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que l'exercice du droit de réponse serait limité à 10 minutes. Etant donné l'heure tardive, je suis persuadé que les membres comprendront ma demande et que je peux être assuré de leur coopération quant à cette limite. Je donne la parole au représentant du Kampuchea démocratique.

286. M. THIOUNN PRASITH (Kampuchea démocratique): Ce matin [10^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement français a lancé délibérément de graves accusations à l'encontre du Kampuchea démocratique et de son peuple. Nous nous réservons le droit de revenir plus longuement sur cette accusation malveillante et dénuée de tout fondement. Mais la délégation du Kampuchea démocratique voudrait saisir cette occasion pour porter à l'attention de l'Assemblée générale des éclaircissements sur les intentions et les manoeuvres perfides du Gouvernement français à l'égard du Kampuchea démocratique et de son peuple.

287. - Tout d'abord, je me permets de préciser que le peuple du Kampuchea, pour avoir été pendant un siècle sous le joug du colonialisme français, comme beaucoup d'autres peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, connaît parfaitement la nature de ce colonialisme qui prétend aujourd'hui se poser en défenseur des droits de l'homme. En effet, au cours des 100 années de colonisation, beaucoup de nos compatriotes ont perdu la vie pour défendre les droits et les libertés les plus élémentaires de l'homme. Pendant ces 100 années, le colonialisme français a opprimé, asservi, massacré notre peuple et a pillé les richesses, les ressources de notre pays, y compris les trésors inestimables de nos monuments d'Angkor.

288. Au cours de ce siècle de colonisation, notre peuple a lutté au prix des plus grands sacrifices pour reconquérir son indépendance, sa liberté et sa dignité. Il n'a pas voulu tenir compte toutefois de ce passé douloureux et il a espéré que le colonialisme français, de son côté, en avait tiré pour sa part toutes les leçons nécessaires. Hélas, malheureusement il

n'en a pas été ainsi. Le 18 mars 1970, le Gouvernement français s'est rendu complice du coup d'Etat fomenté par la clique du traître Lon Nol et la CIA. Sans doute, pendant toute la guerre d'agression impérialiste menée par les Etats-Unis, le Gouvernement français a soutenu et aidé la clique du traître Lon Nol et a participé, de ce fait, à la destruction de notre pays et au massacre de un million de nos compatriotes tués pendant la guerre.

289. Après notre libération, le 17 avril 1975, le Gouvernement français a accueilli les traîtres de la clique Lon Nol. Et, aujourd'hui même, il nourrit, héberge ces traîtres, les organise contre notre gouvernement et notre peuple et les incite à une activité fébrile pour dénigrer et calomnier les efforts du peuple du Kampuchea démocratique et de son gouvernement dans leur oeuvre de défense et d'édification nationale menée en toute indépendance et souveraineté, en comptant sur ses propres forces.

290. Le Gouvernement français s'est ainsi ingéré constamment dans nos affaires intérieures, et cela au nom de ce qu'il appelle l'amitié que porte la France au peuple khmer. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est là une étrange conception de l'amitié; le peuple du Kampuchea ne connaît que trop bien la teneur et les conséquences de cette prétendue amitié qui ne lui a apporté que deuil, ruine, pillage, souffrances, misère et dévastation. Mais, par contre, le peuple du Kampuchea apprécie hautement le peuple français et lui conserve une amitié réelle, car il a partagé son combat contre l'impérialisme et le colonialisme français.

291. En second lieu, je me permets de préciser que, depuis la libération totale et définitive du 17 avril 1975, notre peuple s'est attelé avec courage, en toute indépendance et souveraineté, en comptant sur ses propres forces, à la défense et à la construction d'un Kampuchea indépendant, uni, pacifique, neutre, non aligné, souverain dans son intégrité territoriale, dans une société où règnent le bonheur, l'égalité et la justice, la démocratie véritable, sans riches ni pauvres, sans classe exploiteuse ni classe exploitée, une société dans laquelle le peuple tout entier vit dans l'harmonie et dans la grande union nationale et s'unit pour participer au travail de production, édifier et défendre ensemble le pays.

292. La société dans laquelle vit actuellement notre peuple est une société où les droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux de l'homme sont respectés. Le peuple vit dans l'honneur, la dignité, bénéficiant de toutes les conditions morales et matérielles de vie, qui s'améliorent de jour en jour avec le développement économique et social du pays dévasté par plus de cinq ans de guerre d'agression impérialiste américaine.

293. Nous sommes un peuple de 8 millions d'habitants, dans un pays qui peut faire vivre le double, sinon le triple, de la population actuelle. Grâce à une politique sociale économique conforme aux profondes aspirations de notre peuple, celui-ci s'adonne avec enthousiasme et ardeur à l'édification de cette nouvelle société, où il est véritablement le maître de sa destinée et de celle de son pays. Il est fier de sa victoire du 17 avril 1975, qui l'a libéré totalement et définitivement de l'oppression et de l'exploitation des impérialistes et colonialistes. Il est fier des réalisations importantes qu'il a obtenues par ses propres forces,

fier de son droit de vivre dans l'honneur et la dignité, fier de son droit au travail, fier de son droit aux études, fier de son droit d'aimer sa patrie, de son droit de décider lui-même de sa destinée et de celle de sa patrie.

294. Dans ses relations avec les pays étrangers, il est animé de la bonne volonté et de la ferme détermination d'entretenir des relations d'amitié avec tous les pays sur la base stricte de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Mais par contre, il s'oppose résolument à toute ingérence dans ses affaires intérieures.

295. Le discours du représentant du Gouvernement français de ce matin a le mérite de confirmer devant l'Assemblée générale de l'ONU que le Gouvernement français demeure profondément attaché à sa politique impérialiste et colonialiste hostile au peuple du Kampuchea démocratique et à son gouvernement. Il a le mérite de préciser que le Gouvernement français poursuit sa politique d'aide, d'assistance et de soutien dévoué au reste des traîtres de la clique Lon Nol, assassins du peuple du Kampuchea, et qu'il poursuit sa politique contre l'oeuvre actuelle de défense et d'édification du Kampuchea démocratique.

296. En fait, l'attitude du Gouvernement français ne reflète que sa rage et sa rancœur ainsi que celles des milieux impérialistes et colonialistes français contre le peuple du Kampuchea démocratique, qui a repris le contrôle de sa destinée et celui de son pays, qui a repris possession de ses richesses et de ses ressources nationales, exploitées et pillées pendant 100 ans par le colonialisme français, qui a reconquis son honneur et sa dignité, foulés aux pieds pendant 100 ans par le colonialisme français.

297. L'attitude du Gouvernement français n'est en fait que le reflet de sa rancœur devant les échecs répétés de ses activités de calomnie et de dénigrement contre le Kampuchea démocratique et son peuple.

298. Il ne m'est pas nécessaire de préciser qu'après avoir consenti tant de sacrifices pour reconquérir son droit d'être maître de sa destinée et de celle de son pays, et pour recouvrer son âme nationale, le peuple du Kampuchea n'admettra jamais et continuera à mettre en pièces toute velléité, toute tentative de retour du néo-colonialisme français ou autre, mettra en pièces tout acte et toute forme d'oppression, d'exploitation, de domination et d'ingérence dans les affaires intérieures de son pays.

299. Le peuple du Kampuchea démocratique et son gouvernement poursuivront leurs efforts pour mener à bien leur oeuvre de défense des acquis de la révolution et du pays et leur oeuvre d'édification nationale, suivant le principe d'indépendance et de souveraineté, et en comptant sur leurs propres forces.

300. M. ABDALLAH (Comores) : J'aurai l'occasion, dans mon intervention dans le débat général, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection pour diriger les travaux de notre présente session et d'évoquer la nature privilégiée des relations de mon pays avec le vôtre.

301. Pour l'heure, je me bornerai à user de mon droit de réponse aux propos que le Ministre des affaires étrangères français a tenus à l'endroit de mon pays.

302. Je voudrais rappeler ici que le vote auquel il a fait allusion dans son discours et qui a été organisé dans le territoire comorien de Mayotte est intervenu en violation flagrante des principes de notre charte et des résolutions pertinentes prises par l'Assemblée générale sur la décolonisation, et notamment en ce qui concerne la question de l'île comorienne de Mayotte.

303. Le seul vote reconnu par la communauté internationale est le référendum global du 22 décembre 1974, qui a recueilli plus de 95 p. 100 de oui en faveur de l'indépendance dans l'unité politique et l'intégrité territoriale des Comores.

304. Dans la même déclaration du Ministre des affaires étrangères français, on parle de malentendus. Des malentendus, il n'y en a jamais eu — ni au niveau du Gouvernement et du peuple comoriens, ni au niveau des instances internationales. L'unité de la République des Comores découle de l'histoire commune de son peuple quant à sa culture, sa langue et sa religion islamique.

305. La France, depuis 1889 et jusqu'au référendum du 22 décembre 1974, se conformant aux absolues réalités que je viens de citer, a, durant près d'un siècle et demi, par ses lois, ses règlements d'administration publique, reconnu et consacré l'unité politique et l'intégrité territoriale des Comores.

306. En conclusion, je voudrais dire avec profonde amertume que la déclaration du Ministre français de ce matin n'apporte aucune contribution décisive à la solution du problème de l'île comorienne de Mayotte. La volonté de dialogue de la France dans cet exposé du Ministre français y est à peine transparente. Mon gouvernement, malgré une telle attitude négative, reste toujours prêt à accueillir favorablement toute initiative, d'où qu'elle vienne, si elle est de nature à promouvoir un règlement juste et équitable de ce problème.

La séance est levée à 19 heures.